

---

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979 - 1980

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980. ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur

*Rapporteur général*

---

T O M E III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances)

---

ANNEXE N° 6

COOPERATION

*Rapporteur spécial*: M. Robert SCHMITT

(1) *Cette commission est composée de*: MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires*; Maurice Blin, *rapporteur général*; Charles Alliès, René Ballayre, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros:

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.): 1290 et annexes, 1292 (annexe 9), 1294 (tome III) et in-8° 227.

Sénat: 49 (1979-1980)

---

Loi de finances — Afrique, Communauté économique européenne (C.E.E.), Coopération. Pays en voie de développement. Relations culturelles, scientifiques et techniques.

## S O M M A I R E

	Pages
<b>INTRODUCTION – Présentation générale du budget de la Coopération .....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE – L'aide publique française face à l'évolution économique du tiers-monde .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I – Les difficultés du tiers-monde .....</b>	<b>8</b>
A Des disparités de croissance persistantes .....	8
B L'émergence de « nouveaux pays industriels » .....	11
C L'évolution des échanges commerciaux .....	13
D Les tentatives de régulation des marchés de matières premières .....	20
E L'amélioration de la situation alimentaire .....	24
F Un endettement croissant .....	29
<b>CHAPITRE II – L'aide publique française au développement .....</b>	<b>33</b>
A Place de l'aide publique de la France dans le monde .....	33
B Aide bilatérale et aide multilatérale .....	36
C Répartition géographique de l'aide publique .....	37
D L'aide aux pays les moins avancés .....	39
<b>DEUXIEME PARTIE – La politique française de Coopération avec les Etats africains ..</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE I – Les moyens financiers .....</b>	<b>41</b>
A Le budget du ministère de la Coopération .....	42
B Les crédits des autres ministères .....	43
C Les nouvelles formes de l'aide française .....	44
<b>CHAPITRE II – Les moyens humains .....</b>	<b>46</b>
A Les coopérations .....	46
B Les services du ministère de la Coopération .....	48
<b>CHAPITRE III – Les formes de l'aide .....</b>	<b>50</b>
A L'assistance technique civile .....	51
B La coopération scientifique .....	55
C La coopération militaire .....	58
D L'aide aux investissements .....	59
E Les concours financiers aux Etats .....	65
<b>TROISIEME PARTIE – L'aide de la Communauté économique européenne .....</b>	<b>69</b>
<b>CHAPITRE I – La première convention de Lomé .....</b>	<b>70</b>
A La coopération commerciale .....	70
B La stabilisation des recettes d'exportation des Etats A.C.P. ....	72
C L'aide financière .....	74
<b>CHAPITRE II – Le renouvellement de la convention de Lomé .....</b>	<b>76</b>
<b>Examen en commission des Finances .....</b>	<b>80</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>81</b>

## INTRODUCTION

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE LA COOPERATION

Notre politique de coopération avec les Etats d'Afrique francophone et de l'Océan Indien n'a pas été marquée au cours de la période 1978-1979 par de grands changements.

Au plan juridique, on peut relever quelques nouveaux accords, notamment ceux conclus le 10 novembre 1978 et le 4 août 1979 avec la République fédérale islamique des Comores.

Cette stabilité du cadre institutionnel de la coopération est en soi plutôt réconfortante. Elle montre que les rapports de la France et des pays africains qui relèvent du ministère de la Coopération sont désormais solidement établis et que les moyens humains et financiers qu'ils requièrent sont adaptés aux objectifs poursuivis.

En ce qui concerne plus particulièrement les moyens financiers mis à la disposition du ministère de la Coopération et qui sont retracés dans le projet de budget qui nous est soumis, ils ne représentent, bien entendu, qu'une partie des crédits budgétaires destinés aux pays en voie de développement. D'après les documents annexés au projet de loi de finances pour 1980, ceux-ci s'élèveront l'année prochaine à 8 387, 1 millions de francs, en augmentation de 15,6% sur 1979.

**Le budget de la Coopération représente ainsi 48% de l'ensemble des crédits budgétaires accordés par la France aux Etats en voie de développement.**

Pour 1980, le projet de budget de la Coopération s'élève à **4 019,7 millions de francs**. Il est en augmentation par rapport aux crédits votés pour 1979 de **16,7%**.

Les caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

### 1° - Un taux de progression assez élevé

Avec une augmentation des crédits de près de 17% par rapport à 1979, la croissance du budget de la coopération sera supérieure à l'augmentation moyenne des dépenses publiques prévues pour 1980.

Il représente ainsi près de 1% des dépenses civiles de l'Etat.

Venant après une progression de 14,2% en 1979, cette évolution traduit sans conteste une accentuation de l'effort de la France en faveur du développement des pays africains.

### 2° - Trois grandes priorités

Il s'en faut pourtant que la progression globale des crédits soit également répartie entre les différents secteurs de la Coopération.

TABLEAU I

Le projet de budget de la Coopération pour 1980  
Analyse par nature des dépenses  
(millions de francs)

	1979	1980	Variation en %
<b>1 - Dépenses de fonctionnement des services</b>			
Administration centrale .....	82,2	90,3	+ 9,9
Missions et centres culturels à l'étranger .....	96,4	+ 117,9	22,8
Subventions de fonctionnement aux instituts de recherche et divers .....	363,2	413,7	+ 13,9
	<b>541,8</b>	<b>621,9</b>	<b>+ 14,8</b>
<b>2 - Assistance technique</b>			
Personnel d'assistance technique .....	1 564,4	1 729,7	+ 10,6
Coopération technique militaire .....	185,8	280,8	+ 51,1
Coopération culturelle et sociale .....	281,9	292,1	+ 3,6
Divers .....	0,2	-	-
	<b>2 032,3</b>	<b>2 302,6</b>	<b>+ 13,3</b>
<b>3 - Concours directs aux Etats</b> .....	149,1	287,1	+ 92,5
<b>4 - Aide aux investissements (crédits de paiement)</b>			
Fonds d'aide et de coopération (FAC) .....	562,2	655,-	+ 16,5
Subventions d'équipement aux instituts de recherche.	81,-	84,4	+ 4,2
Aide en équipement militaire .....	70,-	62,-	- 11,4
	<b>713,2</b>	<b>801,4</b>	<b>+ 12,4</b>
<b>5 - Investissements de l'Etat (crédits de paiement) ...</b>	7,8	6,7	- 14,1
<b>TOTAL</b> .....	<b>3 444,2</b>	<b>4 019,7</b>	<b>+ 16,7</b>

Une brève analyse du tableau ci-dessus montre qu'il existe à l'intérieur du budget 1980, **trois secteurs prioritaires** :

**A — L'aide aux investissements** : comme on le sait, cette aide contribue au financement de projets d'équipement touchant au développement rural, au secteur social mais aussi parfois au secteur industriel. Cette aide revêt l'aspect de subventions distribuées par le F.A.C., qui est le Fonds d'aide et de coopération géré par le ministère de la Coopération. Elle est complétée par des prêts accordés par la Caisse centrale de coopération économique.

Pour 1980, **les crédits du F.A.C. seront en augmentation de 48,8% en autorisations de programme**. La progression est évidemment spectaculaire, d'autant qu'elle succède à une stagnation des crédits en 1979 sur laquelle, d'ailleurs, il y a un an votre Commission avait appelé votre attention.

**B — La coopération technique militaire** : il s'agit ici, on le précise, non de l'aide en matériels militaires — celle-ci régresse légèrement, passant de 70 à 62 millions de francs — mais de l'aide à la formation et à l'encadrement des personnels militaires. **Ces crédits augmenteront de 51% en 1980**. Déjà en 1979, ils s'étaient accrus de 37%.

Il s'agit donc de la poursuite et de l'accentuation d'une politique délibérée du gouvernement tendant à renforcer la sécurité des Etats africains avec qui nous sommes liés par des accords de coopération. Il est vrai que l'évolution politique et militaire du continent africain a été cette année plutôt heurtée. Chacun a sans doute en mémoire les rebondissements de l'affaire de l'ancien Sahara espagnol, la poursuite de la guerre dans la corne de l'Afrique et le développement de la guerre civile au Tchad. En outre, plusieurs régimes en place ont été renversés. Cela a été le cas en Ouganda, en Guinée-Equatoriale et, tout récemment, dans le Centrafrique.

**C — Les concours financiers directs aux Etats** : il s'agit d'une aide financière globale accordée par notre pays aux Etats qui ne parviennent pas à faire face à leurs échéances, notamment rembourser les emprunts contractés à l'extérieur, dédommager les agriculteurs victimes de la sécheresse ou, tout simplement, payer leurs fonctionnaires. Depuis plusieurs années, le Sénat critique cette forme d'aide qui tient plus de l'assistance que de la coopération. Cependant, **loin de régresser, ces contributions augmentent sans cesse**. En 1980, elles doublent presque, pour atteindre un montant de 287 millions de francs.

Il faut s'attendre que cette aide subsiste encore pendant plusieurs années. Ceci est dû en premier lieu à la persistance de conflits comme ceux du Tchad et de la Mauritanie. C'est aussi la conséquence de l'avènement à l'indépendance d'Etats pratiquement dépourvus de ressources budgétaires, tels que Djibouti ou les Comores.

Compte tenu des trois secteurs privilégiés que je viens d'indiquer, les crédits affectés aux autres formes de coopération progressent peu. C'est le cas notamment de l'assistance technique civile dont l'importance demeure inchangée en valeur relative. De même, la coopération scientifique et la coopération culturelle marquent le pas.

\*

\* \*

Tels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer au plan budgétaire du projet qui nous est soumis. Votre rapporteur se propose, bien entendu, dans les observations qui suivent, d'analyser plus en détail les différents aspects de la politique française de coopération. Il lui a paru toutefois nécessaire de faire précéder cette analyse d'un rapide examen de l'évolution économique générale des pays du tiers-monde, tant il est vrai qu'aucune politique de coopération ne peut se concevoir hors de son contexte économique et social et que l'examen des difficultés rencontrées par les pays sur la voie du développement peut seul donner la mesure exacte de l'aide fournie par les pays industrialisés en général et par la France en particulier.

## PREMIERE PARTIE

### L'AIDE PUBLIQUE FRANÇAISE FACE A L'EVOLUTION ECONOMIQUE DU TIERS-MONDE

L'année 1978 restera sans doute dans l'histoire du tiers-monde marquée par **trois événements** d'inégale importance mais néanmoins significatifs :

— en premier lieu, c'est la deuxième vague de **hausse des prix du pétrole** qui dépassera sans doute les 60% d'ici à la fin de l'année. Il n'est pas inutile de rappeler que le renchérissement du coût de l'énergie de base pèse au moins aussi lourdement sur les pays en voie de développement que sur les pays industrialisés ;

— c'est ensuite **l'échec de la V<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D.** (1) qui s'est tenue à Manille du 7 mai au 3 juin 1979. Paralysée par l'attitude défensive des pays riches, inquiets de l'évolution de la conjoncture et peu enclins de ce fait à de nouveaux sacrifices, d'une part, et par la diversité croissante des situations dans le tiers-monde, d'autre part, la conférence s'est achevée sans qu'aucune mesure concrète ne soit annoncée. Sans doute faut-il se résigner à constater que la formule des grandes conférences est de plus en plus inadaptée à la recherche de moyens pratiques permettant d'accélérer le développement des pays pauvres ;

— cette impression semble confirmer a contrario par l'accord — limité géographiquement et relativement neutre au plan politique — réalisé en juin dernier sur le **renouvellement de la Convention de Lomé** entre la Communauté économique européenne et les pays A.C.P. Certes, Lomé II sera vraisemblablement peu différente de Lomé I. Il est tout de même réconfortant de constater que la politique mise en œuvre depuis la première convention de Yaounde se poursuit et se renforce, ne serait-ce que par la progression non négligeable du montant de l'aide financière fournie par la Communauté européenne.

Il reste que les grands problèmes de fond du tiers-monde demeurent : croissance, démographie, endettement, etc. et que c'est sur cette réalité-là, complexe et préoccupante, que toute politique de coopération doit être construite.

---

(1) Conférence des Nations-Unis sur le Commerce et le Développement.

## CHAPITRE I

### LES DIFFICULTES DU TIERS-MONDE

Lentement, le «paysage économique» du tiers-monde évolue. Sans doute les changements sont-ils incertains, irréguliers mais, au-delà de l'impression d'échec que l'on éprouve parfois devant le peu d'efficacité des conférences internationales, peu à peu, sur le terrain, une évolution se dessine qui affecte aussi bien les modes de la croissance économique, les échanges extérieurs, que la situation alimentaire des pays sous-développés.

#### A — DES DISPARITES DE CROISSANCE PERSISTANTES

**Au cours de la période 1960-1975**, un des faits les plus notables dans l'évolution économique du tiers-monde a été sans doute l'accentuation des disparités que l'on rencontre au sein même des pays en voie de développement. En effet, alors que les pays du tiers-monde à revenu moyen et relativement élevé (c'est-à-dire, selon les normes de l'O.C.D.E., supérieur à 400 dollars par an et par habitant) ont connu une croissance assez remarquable, les pays les plus pauvres ont vu leur retard s'accroître. C'est ainsi que de 1960 à 1975, le revenu par habitant des premiers a crû en moyenne de 4,3 % par an, contre 1,5 % seulement pour les autres pays, ces derniers représentant, il faut le souligner, 60 % de la population.

Les pays les plus pauvres se caractérisent avant tout par un taux d'investissement peu élevé (15 % du P.I.B. en moyenne) lié à la faiblesse de l'épargne (8 % du P.I.B. contre 20 % dans les pays à revenus moyens). En outre, circonstance aggravante, l'accroissement de la population s'est effectué dans ces pays à un rythme supérieur à celui de l'augmentation de la production alimentaire.

C'est ainsi que plusieurs pays africains ont vu leur produit national brut par habitant diminuer ou stagner en termes réels, de 1960 à 1976 (cf. tableau n° 3 ci-après).

De plus, même dans les pays relativement avancés du tiers-monde, 19 % de la population n'étaient pas en mesure de satisfaire ces

TABLEAU 2

Tiers-monde et quart-monde

	PAYS EN DEVELOPPEMENT				Pays industrialisés de l'OCDE
	52 pays à faible revenu (< 400 \$)	83 pays intermédiaires (400-1 000 \$)	28 pays (1 000-2 500 \$)	Pays à revenu relativement élevé (> 2 500 \$)	
Population (en millions, 1976) .....	1 290	378	378	79	658
P.N.B. (en milliards de dollars) ...	220	200	480	270	4 150
P.N.B. moyen par habitant (dollars, 1976) .....	170	540	1 280	4 430	6 300
Croissance du P.N.B. par habitant (%; moyenne annuelle réelle, 1960-1976) ..	1,5	3,3	4,0	5,7	3,3
Exportations de marchandises (en milliards de dollars, 1976) .....	23	55	89	102	623
Espérance de vie à la naissance .....	48	53	62	64	71
Consommation de calories (% des besoins minimaux).	93	97	106	103	120
Indice de qualité physique de la vie .....	40	54	67	79	94
Pourcentages des personnes absolument démunies par rapport à la population du groupe .....	45	19	8	5	-

Source: O.C.D.E.

besoins essentiels. L'écart s'est donc souvent creusé entre les différentes couches de la population d'un même pays.

En ce qui concerne l'écart entre pays industrialisés et pays en voie de développement, il convient également de distinguer entre les pays pauvres et les pays à revenu moyen. Sur la période 1960-1976, tandis que le P.N.B. par habitant des pays développés s'accroissait en moyenne de 3,3% par an (en volume), celui des 52 pays les plus pauvres (revenu inférieur à 400 \$ par habitant) n'augmentait que de 1,5%. Le fossé entre les uns et les autres s'est donc sensiblement élargi. **Seuls les pays du tiers-monde ayant un revenu supérieur à 1 000 \$ par habitant ont pu combler une partie de leur retard sur les pays industriels: leur taux de croissance annuel s'est élevé en moyenne à 4% (pays dont le revenu est compris entre 1 000 et 2 500 \$) ou 5,7% (pays dont le revenu est supérieur à 2 500 \$).**

TABLEAU 3

Situation socio-économique de 37 pays  
à faible revenu - 1976

Pays	PNB/habitant (dollars)	Population (millions)	PNB/habitant (% de croissance annuelle réelle) (1960-1976)	Population totalement démunie (1) en % de la population totale
<b>Asie du Sud</b>				
Bangladesh .....	110	80,4	0,4	75
Birmanie .....	120	30,8	1,1	55
Népal .....	120	12,9	0,7	—
Inde .....	150	620,4	1,6	36
Afghanistan .....	160	14,0	0,4	63
Pakistan .....	170	71,3	2,9	34
Sri Lanka .....	200	13,8	1,7	22
<b>Afrique Sud du Sahara</b>				
Ethiopie .....	100	28,7	1,7	75
Mali .....	100	5,8	1,0	75
Rwanda .....	110	4,2	0,3	75
Somalie .....	110	3,3	-0,7	75
Haute-Volta .....	110	6,2	1,1	75
Burundi .....	120	3,8	1,6	75
Tchad .....	120	4,1	-0,6	75
Bénin .....	130	3,2	-0,2	75
Malawi .....	140	5,2	3,5	62
Zaïre .....	140	25,4	0,9	60
Guinée .....	150	5,7	1,2	70
Niger .....	160	4,7	0,3	67
Libéria .....	170	1,2	4,7	68
Gambie .....	180	0,5	3,8	45
Tanzanie .....	180	15,1	2,6	54
Madagascar .....	200	9,1	-0,4	52
Sierra Leone .....	200	3,1	1,3	39
Empire centrafricain .....	230	1,8	-0,1	53
Kenya .....	240	13,8	2,2	43
Ouganda .....	240	11,9	-0,2	64
Togo .....	260	2,3	3,4	43
Soudan .....	290	15,9	0,6	43
Cameroun .....	290	7,6	2,2	33
Mozambique .....	310	9,5	0,7	—
Mauritanie .....	340	1,4	4,1	34
Sénégal .....	390	5,1	-0,1	(36)
Indonésie .....	240	135,2	2,3	51
Yémen dém. ....	280	1,7	—	—
Egypte .....	280	38,1	1,8	—
Haïti .....	200	4,7	0,1	—
Pour mémoire: Suède .....	8 670	8,2	3,1	—

(1) L'expression « totalement démunie » correspond à une tentative faite par le Secrétariat de l'O.C.D.E. de mesurer, sur une échelle comparable au niveau international, le nombre de ceux qui, dans chaque pays, ont un revenu par habitant au-dessous du niveau duquel il est possible, dans ce pays, d'assurer les besoins minima — principalement nourriture, habillement et logement.

**En 1978**, cette tendance s'est confirmée. D'après un rapport de la B.I.R.D., **le taux de croissance des pays en voie de développement a atteint 5,2%, contre 3,6% pour les pays développés.** Ce taux, légèrement inférieur à celui de 1977 (+ 5,5%) recouvre en fait des situations très contrastées. C'est ainsi que l'Afrique au Sud du Sahara n'a connu qu'une croissance de 2,9% ; l'Amérique Latine a enregistré un taux de 4,7%, l'Asie du Sud, de plus de 5% et l'Asie de l'Est, de 9%.

On doit cependant relever comme une évolution positive la tendance à la **décélération de la hausse des prix à la consommation intérieure** qui s'est confirmée en 1978 dans la quasi-totalité des régions du tiers-monde, notamment en Amérique Latine, en Asie du Sud-Est, en Afrique, ainsi que dans la plupart des pays du Moyen-Orient. La réduction de l'inflation a été particulièrement sensible dans les pays producteurs de pétrole.

**En 1979**, il ne devrait pas en être de même, du fait de la reprise de l'inflation en début d'année dans les pays industrialisés, encore accélérée par les effets des hausses du prix du pétrole et par les réactions inflationnistes qui s'en suivront.

## **B — L'EMERGENCE DE « NOUVEAUX PAYS INDUSTRIELS » (N.P.I.)**

Si, depuis la crise pétrolière de 1973, les pays exportateurs de pétrole ne peuvent plus être rangés au même niveau que les autres pays en voie de développement, une autre catégorie de pays est apparue.

Il s'agit des « nouveaux pays industriels » (N.P.I.) qui ont connu un certain « décollage » économique et qui, pour quelques produits industriels bien déterminés, viennent même concurrencer les pays les plus avancés.

Ainsi, la plupart de ces pays ont enregistré entre 1974 et 1977 des taux de croissance très élevés (+ 17%) qu'ils ont réussi à maintenir pendant la récession et la lente reprise qui a suivi. Les écarts ont été particulièrement grands dans le secteur de l'industrie lourde, où la production dans les pays industriels et les pays en développement s'est accrue de 3% et de 21% respectivement entre 1974 et 1977.

Cette capacité des N.P.I. à développer leur production beaucoup plus vite que les pays industrialisés résulte en partie de leurs structures d'épargne et d'investissement. Tandis que dans beaucoup de pays développés l'activité d'investissement s'est ralentie depuis 1974, elle s'est maintenue, voire accrue dans les pays en développement. Certes, les grands projets d'investissement des pays exportateurs de pétrole ne sont pas étrangers à cette progression, mais l'investissement intérieur des pays en voie de développement non membres de l'O.P.E.P. a constitué à augmenter lui aussi (+ 20% par an entre 1972 et 1977) à prix courants ; pour les N.P.I., l'accroissement correspondant a été de 25%, contre 7% pour les Etats-Unis et 14% pour les autres grands pays industrialisés.

Ce sont ces pays qui forment le noyau des pays à revenu moyen que l'on a évoqués ci-dessus.

TABLEAU 4  
Caractéristiques des N.P.I. (1976)

	Population (millions)	P.I.B. par habitant (en S)	Commerce de marchandises (milliards de S)		Commerce extérieur en % de P.N.B.	Part des produits manufacturés dans les exportations (1975)
			Exportations	Importations		
Corée .....	36.0	670	7.7	8.8	68	82
Taiwan .....	16.3	1 070	8.1	1.6	90	85
Mexique .....	62.0	1 090	3.3	6.0	14	52
Brésil .....	110.0	1 140	10.1	13.6	19	27
Yougoslavie ..	21.5	1 680	4.9	7.4	34	72
Portugal .....	9.7	1 690	1.8	4.3	37	71
Hong-Kong ..	4.5	2 110	8.5	8.9	183	97
Grèce .....	9.1	2 590	2.5	6.0	36	48
Singapour .....	2.3	2 700	6.6	9.1	252	43
Espagne .....	35.7	2 920	8.7	17.5	25	70

Source : O.C.D.E.

D'autre part, certains N.P.I. ont dépassé le stade où la concurrence ne s'exerce que grâce à la faiblesse des salaires pour des produits à forte densité de main-d'œuvre. C'est ainsi que les aciéries brésiliennes et coréennes utilisent en moyenne, moins de main-d'œuvre que celles d'Europe et des Etats-Unis. En outre, les écarts de salaires

entre pays développés et pays en développement vont se rétrécir. On voit déjà les premiers signes de cette évolution dans un certain nombre de N.P.I. où les salaires horaires dans l'industrie ont pratiquement doublé en l'espace de deux ou trois ans, tandis que la hausse dans les pays développés était de l'ordre de 6 à 9% par an en moyenne.

**Il semble donc que c'est sur le terrain de la concurrence technologique plutôt que par le moyen de mesures protectionnistes que les pays développés peuvent faire face le plus efficacement à cette nouvelle concurrence.** De ce point de vue, l'exemple de l'industrie audiovisuelle japonaise est à méditer, qui a consisté non pas à chercher à battre les N.P.I. à leur propre jeu, c'est-à-dire sur les prix de revient, mais au contraire à concentrer leur production dans des produits spécialisés, de grande qualité et de haute valeur technique.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue **qu'en termes globaux, les pays développés ont profité de l'essor des N.P.I.** : leurs exportations de produits manufacturés ont augmenté plus vite que leurs importations en provenance de ces mêmes pays (de 5 à 48,6 milliards de dollars pour celles-là ; de 1,2 à 32,8 milliards de dollars pour celles-ci), les échanges de produits industriels étant nettement déficitaires pour les N.P.I. (18 milliards de dollars en 1977). Par ailleurs, on peut estimer que les nouveaux marchés que constituent les N.P.I. et notamment la partie aisée de leur classe moyenne naissante, ont permis la création de 500 000 emplois en moyenne de 1973 à 1977 dans les pays industrialisés.

## **C — L'EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX**

### **1 — Evolution générale**

**Le fait nouveau est, depuis 1972, la stabilité de la part des pays industrialisés dans le total des exportations mondiales** (chiffres nominaux, pétrole exclu), alors qu'elle était passée de 68 à 74% entre 1963 et 1977. Bien plus, entre 1972 et 1977, leur part dans les exportations de produits manufacturés a légèrement diminué (de 82,9 à 80,5%), tandis que celle des pays en développement passait de 5,9% à 7,8%.

L'essor des N.P.I. est évidemment la cause principale de ce phénomène. Car, de même que la croissance, l'expansion des exportations est très inégalement répartie entre les pays en voie de développement. En fait, huit pays seulement (Brésil, Hong-Kong, Malaysia, Mexique, Philippines, Singapour, Corée du Sud et Taïwan) réalisaient en 1977 près des trois-quarts du total des ventes de produits manufacturés de ces pays. Il est vrai que ces pays en développement «avancés» ont développé leurs exportations de produits manufacturés au rythme de 23% par an entre 1963 et 1972 (contre + 16% pour l'ensemble des pays en développement). Cette tendance s'est poursuivie par la suite jusqu'en 1977, même si l'écart va s'amenuisant.

Pour importante qu'elle soit, la percée des N.P.I. sur les marchés occidentaux reste **globalement limitée**. Selon une étude de l'O.C.D.E., la part des dix N.P.I. dans les importations de produits manufacturés de la zone O.C.D.E. constitue actuellement environ 8% du total.

Il s'agit là d'une croissance rapide mais pas plus rapide que les changements qui ont eu lieu entre les pays de l'O.C.D.E. eux-mêmes.

En outre, les exportations des N.P.I. vers les pays de l'O.C.D.E. n'ont été, en termes absolus, que de 33 milliards de dollars en 1977, chiffre qui doit être situé par rapport au marché total de produits manufacturés dans les pays industriels avancés — quelque 2 400 milliards de dollars et par rapport à leur P.N.B. — 4 700 milliards.

Ce qui caractérise le phénomène des N.P.I., c'est en effet moins leur poids global dans le commerce international que la **concentration de leur effort sur un petit nombre de produits biens particuliers**. Ils ont ainsi fourni en 1974 quelque 12% du matériel électrique importé par les pays de l'O.C.D.E., chiffre global qui cependant couvre toute une fourchette allant de moins de 1% (appareils médicaux et radiologiques) à 30% pour les composants électroniques et les radios. De tels écarts sont évidemment l'une des raisons pour lesquelles les N.P.I. ont tant attiré l'attention.

Le tableau ci-après illustre cette évolution

TABLEAU 5  
Structures des exportations mondiales  
(hormis le pétrole) de 1963 à 1977

	1963	1972	1973	1977
<b>Exportations mondiales</b> (hormis le pétrole)				
En provenance de :				
pays industrialisés .....	68,0	74,2	73,7	74,0
bloc de l'Est .....	12,1	10,3	10,0	9,3
pays en développement .....	16,2	12,8	13,4	13,8
dont :				
O.P.E.P. ....	1,6	1,2	2,2	0,9
non O.P.E.P. ....	14,6	11,6	12,2	12,9
pays en développement avancé .....	4,4	4,4	5,2	6,1
<b>Exportations de produits manufacturés</b>				
En provenance :				
pays industrialisés .....	81,4	82,9	82,2	80,5
bloc de l'Est .....	13,2	10,4	10,0	9,8
pays en développement .....	5,0	5,9	6,9	7,8
dont :				
O.P.E.P. ....	0,1	0,2	0,2	0,3
non O.P.E.P. ....	4,9	5,7	6,7	7,5
pays en développement avancé .....	2,0	3,6	4,6	5,5

Source : GATT.

Si, poussant plus loin l'analyse on recherche notamment quelle est la part des pays de la coopération, c'est-à-dire des pays africains, dans ce nouveau courant d'échanges de produits industriels, on constate qu'elle est malheureusement extrêmement faible. Le tableau ci-dessous ne laisse aucun doute à cet égard.

TABLEAU 6  
Part (en %) des régions en voie de développement  
dans les importations de biens manufacturés de l'O.C.D.E.

Catégories	Afrique		Amérique Latine		Asie du Sud-Est		Autres pays	
	1965	1975	1965	1975	1965	1975	1965	1975
Total des produits industriels	1,81	0,73	1,73	1,77	2,72	4,64	0,84	2,11
Industries diverses + industries légères .....	0,34	0,49	0,73	2,26	8,68	13,35	1,59	1,82
Textiles, vêtements, cuir, chaussures ...	0,49	0,81	0,95	3,12	12,24	18,77	2,19	4,69
Industries mécaniques et électriques .....	0,14	0,11	0,09	1,03	0,33	2,18	0,25	0,36

Source : « Projet » juin 1979.

L'essor des industries légères des pays du tiers-monde, amorcé dès les années soixante, a peu affecté l'Afrique, à l'inverse de l'Amérique Latine et surtout de l'Asie du Sud-Est. La percée industrielle récente de nouveaux producteurs dans le domaine des industries de main-d'œuvre concerne plusieurs régions du monde, mais aucun pays de l'Afrique subsaharienne.

Si l'on prend l'exemple de la production électrique et électronique, les investissements japonais à l'étranger se font pour 56% en Asie contre 0,13% en Afrique. Les importations de l'industrie électronique américaine en provenance d'Asie du Sud-Est (Japon compris) représentent 80% des importations de cette industrie. L'Afrique y joue un rôle négligeable. Même les investisseurs européens préfèrent l'Asie du Sud-Est et le bassin méditerranéen à l'Afrique subsaharienne. Le rôle de cette région semble légèrement plus important pour l'industrie textile mais il reste de loin inférieur à celui de ses concurrents du tiers-monde.

Cette situation particulière de l'Afrique semble s'expliquer principalement non par les coûts de main-d'œuvre qui sont encore souvent compétitifs mais par une qualification insuffisante et une moindre productivité.

En ce qui concerne les exportations des pays industrialisés vers le tiers-monde, la place de l'Afrique semble plus favorable. Le tableau ci-après montre qu'elle constitue environ 1/5<sup>e</sup> des débouchés des pays occidentaux. Cependant, on doit noter que 50% du marché africain est limité en fait à l'Afrique du Nord.

TABLEAU 7

Part des pays en voie de développement dans les exportations industrielles des principaux pays développés (1975)

Origine	Part des pays en voie de développement (en %)	Répartition géographique (en %)					Total
		Afrique	Amérique latine	Moyen-Orient	Asie du Sud-Est	Autres régions	
Japon .....	49	17	17	20	45	1	100
Etats-Unis ...	37	8	48	21	21	2	100
R.F.A. ....	20	21	22	32	14	11	100
Royaume-Uni	28	27	17	33	19	4	100
France .....	28	55	15	17	8	5	100
Ensemble ....	37	21	25	18	25	11	100

Source: « Projet » — juin 1979

Le tableau n° 7 montre aussi que **la France est le pays industriel pour lequel l'Afrique continue de jouer le rôle le plus important comme débouché.** De fait, on sait que la France, comme la plupart des pays développés, a contrebalancé la hausse du prix du pétrole en 1973 par un effort d'exportation de biens d'équipement. Mais, à la différence des autres pays développés, cet effort s'est appuyé surtout sur les pays de l'Est et les pays en voie de développement non pétroliers.

## 2 — Le commerce extérieur des pays africains

**D'après les quelques statistiques d'origine africaine relatives aux échanges de l'année 1977 et portant sur dix pays, il est possible de se faire une idée générale de la structure du commerce extérieur des pays de la coopération.**

On observera à la lecture des deux tableaux 8-A et 8-B ci-dessous :

— que les échanges de ces pays avec la C.E.E. restent prédominants (64 % des importations, 54 % des exportations) ;

— que la France est leur premier partenaire commercial et que la balance des dix pays africains francophones avec elle est nettement déficitaire : 47 % de leurs importations, 26 % de leurs exportations ;

— que leurs échanges avec les U.S.A. se situent à un niveau modeste : 10 % des exportations, 6 % des importations des dix pays ;

— que la balance commerciale avec le reste du monde est nettement excédentaire : 32 % des exportations, 26 % des importations, soit, compte tenu de l'excédent global, un taux de couverture de 139,4 %.

Quant à l'excédent de la balance globale de ces dix pays, qui représente 3,25 milliards de francs, il appelle deux observations :

— l'essentiel de l'excédent provient de deux pays, la Côte d'Ivoire et le Gabon ; le Bénin et le Burundi présentent eux aussi une balance positive, mais tous les autres pays connaissent un déficit commercial ;

— c'est avec la C.E.E. (moins la France) et le reste du monde que la Côte d'Ivoire et le Gabon réalisent cet excédent ; leurs échanges avec la France sont au contraire déficitaires.

Ces quelques résultats partiels montrent que les situations varient considérablement avec les pays. Les échanges commerciaux des pays africains francophones demeurent extrêmement sensibles aux aléas de la conjoncture générale, mais aussi aux mouvements des cours de tel ou tel produit (phosphates au Togo, arachide au Sénégal, fer en Mauritanie, coton au Tchad, café-cacao en Côte d'Ivoire).

L'évolution globale de leurs échanges d'une année sur l'autre a donc peu de signification et peut recouvrir des situations radicalement opposées.

TABLEAU 8-A  
 Importations en 1977 de dix pays africains  
 (en millions de francs)

Destination	France	Reste de la zone franc	C.E.E. (France exclue)	U.S.A.	Reste du monde	Total
<b>Pays</b>						
Burundi .....	31,90	⊙	135,75	17,60	147,60	330,20
Cameroun ....	1 667,50	248,50	84,10	284,10	789,82	3 848,00
Comores .....	33,60	⊙	1,20	⊙	46,30	81,10
Congo .....	497,10	106,40	153,10	5,20	225,00	986,80
Côte d'Ivoire ..	3 383,60	102,80	1 734,80	654,10	2 716,00	8 591,30
Gabon .....	2 400,25	53,50	523,00	114,30	428,94	3 520,00
Haute-Volta ..	458,55	160,80	175,00	96,50	136,30	1 026,55
Mauritanie ....	337,20	N.D.	154,10	N.D.	N.D.	945,70
Sénégal .....	1 251,30	152,30	522,72	150,40	1 001,05	3 077,75
Togo .....	474,45	32,15	422,30	109,70	358,05	1 396,70
<b>TOTAL (sauf pays) ....</b>	<b>10 535,45</b>	<b>865,45</b>	<b>3 906,07</b>	<b>1 431,90</b>	<b>5 849,06</b>	<b>22 578,93</b>
<b>Pourcentage du total .....</b>	<b>46,7%</b>	<b>3,8%</b>	<b>17,3%</b>	<b>6,3%</b>	<b>25,9%</b>	<b>100%</b>

⊙ : chiffre très faible.

N.D.: non disponible.

TABLEAU 8-B  
Exportations en 1977 de dix pays africains

Destination	France	Reste de la zone franc	C.E.E. (France exclue)	U.S.A.	Reste du monde	Total
<b>Pays</b>						
Burundi .....	9,30	∅	115,95	133,85	165,55	424,70
Cameroun ....	974,40	111,15	1 691,55	158,95	650,30	3 586,40
Comores .....	28,80	∅	2,30	9,40	3,60	44,10
Congo .....	126,90	20,5	212,40	59,10	492,30	911,20
Côte d'Ivoire ..	2 717,10	681,10	3 629,00	1 241,40	2 315,60	10 584,20
Gabon .....	1 409,75	70,20	467,50	969,80	3 679,60	6 596,80
Haute-Volta ..	60,50	95,10	73,50	∅	43,00	272,30
Mauritanie ....	196,50	N.D.	312,70	N.D.	N.D.	701,40
Sénégal .....	1 054,05	232,90	433,00	—	598,25	2 318,50
Togo .....	163,50	23,00	405,45	2,95	187,40	782,30
<b>TOTAL (sauf pays) ....</b>	<b>6 653,50</b>	<b>1 163,05</b>	<b>7 331,48</b>	<b>2 499,45</b>	<b>8 157,40</b>	<b>25 806,88</b>
<b>Pourcentage du total .....</b>	<b>25,8%</b>	<b>4,5%</b>	<b>28,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>31,6%</b>	<b>100%</b>

∅ : chiffre très faible.

N.D.: non disponible.

En ce qui concerne plus particulièrement les années 1978 et 1979, les perspectives du commerce extérieur africain et des relations commerciales franco-africaines sont les suivantes.

D'après les statistiques — fort incomplètes — disponibles, les exportations en valeur des pays africains avec lesquels la France a établi des liens de coopération se seraient maintenues en 1978 à peu près au même niveau qu'en 1977. Les importations par contre auraient progressé assez sérieusement.

Les mauvais résultats de l'agriculture en 1977-1978 dus à la sécheresse qui a sévi dans certains pays et la baisse des cours mondiaux des produits tels que le café et le cacao sont les causes principales de la stagnation des exportations.

Les importations, en revanche, sont en progression par suite des nombreux investissements entrepris dans certains pays et des importations de denrées alimentaires destinées à suppléer aux mauvaises récoltes agricoles.

Au total, les quelques pays africains pour lesquels on dispose de statistiques, ont connu **une nette dégradation de leur balance commerciale en 1978.**

Ces résultats sont encore plus apparents dans les échanges commerciaux des pays africains avec la France.

Le taux de couverture des importations par les exportations dans le commerce avec les Etats de la coopération est traditionnellement favorable à la France mais on constate au dernier trimestre 1977 et au cours de l'année 1978 une très forte détérioration de ce taux pour les pays africains.

**Au début de l'année 1979,** la situation se caractérise par une forte dégradation des échanges au détriment des pays africains. Le coefficient de couverture des importations françaises par les exportations françaises serait passé de 1,18 (premier trimestre 1978) à 1,65 (trois mois 1979).

Malgré une campagne agricole relativement favorable pour le coton, le café et l'arachide, les importations françaises en provenance de ces Etats sont en légère régression, alors que les ventes françaises progressent de plus de 30%.

## **D — LES TENTATIVES DE REGULATION DES MARCHES DE MATIERES PREMIERES**

Les échanges entre les pays sous-développés, notamment les pays africains, et le reste du monde ne progressent généralement que sur la base des revenus gagnés par l'exportation des matières premières dont ces pays disposent et dont la redistribution permet l'importation de biens de consommation jusqu'à ce que l'industrie locale naissante puisse prendre le relais.

Le fondement de l'expansion des pays du tiers-monde repose donc avant tout sur un effort d'investissement et un contrôle effectif de l'évolution du prix de leurs matières premières.

## 1 — L'évolution des prix

A cet égard, après une longue période de dégradation, la flambée des prix de 1973 a permis de redresser sensiblement les « termes de l'échange » au profit des exportateurs. Des études ont d'ailleurs montré (1) que la dégradation des termes de l'échange entre 1950 et 1973 ne correspond pas à une tendance permanente. C'est ainsi que les termes de l'échange se seraient améliorés de 20 % à 40 % entre 1875 et 1929 et de 15 % à 20 % entre 1929 et 1950. L'évolution est d'ailleurs très variable selon les produits.

Les prix des minéraux, par exemple, sont en termes réels et sur une longue période, restés stables ou ont légèrement décliné. Mais depuis 1950 en tout cas, la distinction semble s'imposer entre les produits en régime de marché (cuivre, étain, plomb, zinc) pour lesquels il est très hasardeux de dégager une tendance au milieu des très fortes fluctuations des cours, et les produits en régime de prix administrés dans le cadre d'une intégration verticale ou d'un cartel de producteur (bauxite, minerais de fer, de nickel, de chrome, de manganèse, pétrole, phosphates) et dont les termes de l'échange, jusqu'en 1972, se sont le plus souvent détériorés de manière sensible.

Pour la seule année 1978, en revanche, l'évolution a été peu favorable : l'indice des prix de l'ensemble des produits de base calculé par la C.N.U.C.E.D., a été, en dollars, inférieur en moyenne de 7 % à celui de l'année précédente. Si l'on tient compte de l'augmentation du prix des produits manufacturés sur le marché mondial, les prix réels des produits de base ont été, non seulement très en-dessous des niveaux atteints en 1977, mais également inférieurs à ceux de 1975-1976, années pendant lesquelles les prix avaient été particulièrement bas et à celui de 1974, année de la première flambée des prix de la décennie. Par catégories de produits, l'évolution a été la suivante :

— produits alimentaires et boissons tropicales : l'indice des prix de ce groupe a fluctué en 1978 à un niveau inférieur de 19 % à celui de l'année précédente. Cette baisse reflète essentiellement la chute des prix des boissons tropicales et la faiblesse persistante des prix du sucre ;

— matières premières agricoles : l'indice des prix de ce groupe a augmenté avec quelques fluctuations et le niveau moyen de l'année dernière dépasse de 10 % celui de 1977. Cette hausse traduit la fermeté des prix du coton et de la laine et la nette progression des prix du caoutchouc naturel et des bois tropicaux.

---

(1) Cf. « Etudes et expansion », juillet-septembre 1979.

— minerais et métaux: l'indice de ce groupe a augmenté en 1978 de 6% par rapport à l'année précédente. Cette faible augmentation traduit notamment la baisse des cours du cuivre dont le niveau moyen en 1978 a été le plus bas enregistré depuis 1975. Par contre, les prix de l'étain ont enregistré des niveaux records.

## 2 — Les tentatives de stabilisation

Compte tenu de cette relative détérioration des cours mondiaux, deux **problèmes de fond** se posent à l'heure actuelle: celui de la garantie des prix et celui de la continuité de l'investissement.

En ce qui concerne les tentatives de **régulation des cours**, un pas non négligeable a été franchi en mars 1979 avec l'accord réalisé par la Conférence des Nations-Unies réunie à Genève sur **l'organisation d'un Fonds commun mondial** doté de 750 millions de dollars et dont la mission sera double: d'une part, contribuer au financement de stocks régulateurs dans le cadre d'accords internationaux (cacao, caoutchouc, cuivre, produits agricoles, etc.) groupant producteurs et consommateurs (1<sup>er</sup> guichet de 400 millions de dollars); d'autre part, stimuler les productions du tiers-monde en aidant la recherche, la productivité et la commercialisation (2<sup>e</sup> guichet de 350 millions de dollars).

Cependant, pour que ce Fonds produise des effets concrets, encore convient-il que les accords par produits qu'il prévoit soient effectivement conclus. C'est dire que la mise en place effective du Fonds risque d'être longue, car des accords de produits n'ont été signés que pour le café, le cacao, le sucre, l'étain et l'huile d'olive. On peut espérer que la création du Fonds suscitera la signature d'autres accords de produits. Mais celle-ci reste laborieuse, comme le montrent les difficultés auxquelles on se heurte dans les négociations relatives au caoutchouc ou au cacao.

En bref, le cadre de la politique et ses moyens ont été définis; il faut maintenant passer progressivement à l'exécution.

Certes la C.E.E. s'est déjà engagée dans une voie parallèle avec le **système Stabex** (cf. 3<sup>e</sup> partie ci-dessous), mais à la différence des accords de produits, le Stabex est neutre vis-à-vis du marché. Il a pour seul objet de compenser les pertes éventuelles résultant pour les pays exportateurs d'une baisse des cours ou d'une chute du

tonnage exporté. En bref, il stabilise non pas les cours mais les recettes des Etats. En outre, sa généralisation en dehors de la C.E.E. n'a été soutenue lors des travaux de la 5<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D. à Manille que par l'Allemagne fédérale. Sa valeur est exemplaire mais son impact demeure limité.

Le problème du **maintien du niveau des investissements**, en particulier en Afrique, est tout aussi aigu. Dans ce continent, l'investissement d'exploration minière est tombé au dixième de ce qu'il était il y a dix ans; de même, l'investissement de production minière est égal à 1% des investissements des années soixante, uranium excepté. Car s'il est vrai que la part de l'Afrique en voie de développement dans la production mondiale de minerais atteint 10%, les réserves et la production de minerais africains se situent essentiellement en Afrique du Sud.

Pourtant, surtout si l'on tient compte de l'immense potentiel hydro-électrique dont elle dispose, l'Afrique noire a largement assez de richesses pour continuer à jouer le rôle de pourvoyeuse de matières premières qui a été le sien jusqu'ici. Nul doute que ces richesses finiront par être exploitées, ne serait-ce qu'en raison du fait que les coûts d'exploitation estimés des réserves africaines se comparent en général favorablement à celles d'autres régions du monde. Les inconvénients des réserves africaines proviennent de la faiblesse des infrastructures aussi bien physiques (transport, logement, etc.) que sociales (formation de la main-d'œuvre), entraînant des coûts d'investissements plus élevés que dans les pays industriels ou que dans d'autres régions en voie de développement (Amérique latine par exemple).

Mais, à l'évidence, le choix entre la mise en exploitation de réserves africaines et celle de réserves situées dans des zones plus industrialisées (Australie, Brésil, Canada, etc.) ne se réduit pas à un choix entre coût d'exploitation et coût d'investissement. Compte tenu de la durée des investissements (40 ans pour un projet minier en moyenne), l'élément déterminant est à l'heure actuelle **la sécurité des investissements**. Il est clair qu'en ce domaine, des organisations comme la C.E.E. ou d'autres organismes internationaux peuvent apporter aux investisseurs les garanties nécessaires.

## E — L'AMELIORATION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE

Il n'est pas inutile de rappeler ici quelques statistiques générales qui, certes, ne reflètent que très grossièrement la dépendance alimentaire dans laquelle vit le tiers-monde mais donnent un aperçu de son ampleur :

— les deux tiers de la population mondiale ne produisent qu'un tiers des ressources alimentaires du globe ;

— la production alimentaire des 43 pays les plus démunis a diminué de 1,7% par an entre 1970 et 1974 et augmenté de 1% par an de 1974 à 1978 ;

— la valeur des importations vivrières des pays en développement est passée de 7 milliards de dollars en 1970 à 22 milliards de dollars en 1976 ;

— entre 1960 et 1970, la part de la population urbaine dans les régions les moins développées est passée de 15,5% à 24,5%.

TABLEAU 9  
Indice F.A.O. de la production alimentaire 1977  
(base 100 en 1965)

	Production alimentaire	
	Totale	Par habitant
Monde .....	141	108
Pays en développement .....	145	103
Afrique .....	134	93
Côte d'Ivoire .....	189	134
Ghana .....	129	80
Guinée .....	127	93
Bénin .....	127	89
Nigéria .....	116	71
Mali .....	114	83
Haute-Volta .....	123	92
Niger .....	111	78
Cameroun .....	143	110
Gabon .....	135	122
Empire Centrafricain .....	125	93
Tchad .....	90	72
Congo .....	148	107
Guinée Equatoriale .....	63	49
Angola .....	124	90
Mozambique .....	123	81
Zaire .....	128	89
Ethiopie .....	107	78
Soudan .....	174	110
Somalie .....	127	90
Tanzanie .....	159	107
Ouganda .....	131	89
Zambie .....	161	110
Mauritanie .....	94	71
Sénégal .....	108	78
Gambie .....	135	101

## 1 — Le problème alimentaire en Afrique

La situation alimentaire de l'Afrique, on doit le constater, est plutôt moins bonne que la moyenne des pays en voie de développement : la production alimentaire est à l'indice 93 en 1977 (base 100 en 1961-1969) sur le continent africain contre 103 pour l'ensemble des pays en voie de développement.

La dépendance alimentaire de l'Afrique tend même, semble-t-il, à s'aggraver : le rapport de la production à la consommation après avoir été égal à 98% en 1962-1964 n'est plus que de 90% pour la période 1972-1975. Pour 1985, on prévoit un taux d'autosuffisance de 85% seulement.

Les causes de ce retard sont multiples. Il semble à cet égard que les handicaps géographiques et climatiques (sécheresse de 1974 dont furent victimes les pays du Sahel, difficultés de communications vers l'intérieur du continent) et les aléas politiques (la Guinée-Equatoriale, l'Ethiopie et l'Ouganda sont parmi les pays africains les plus pauvres) pèsent lourd dans l'évolution de ces dernières années.

En ce qui concerne plus particulièrement les Etats du Sahel, après la sécheresse de 1977 qui avait considérablement réduit leur production céréalière, la campagne 1978-1979 s'annonce en nette amélioration (à l'exception des Iles du Cap Vert).

Si les précipitations ont été précoces, et plus importantes qu'en 1977, elles n'en demeurent pas moins déficitaires et inégalement réparties. En outre, les attaques répétées de divers prédateurs ont contribué à la diminution de la récolte escomptée. Globalement, on peut estimer que la production agricole sera déficitaire en céréales de 109 500 tonnes en zone sahélienne. Mis à part le Cap Vert, sinistré à 80% et la Mauritanie dont la précarité céréalière est traditionnelle, le déficit alimentaire oscille entre 1,5 et 4% de la production prévue ; seul le Tchad atteint plus de 10%.

Les besoins en aide alimentaire d'urgence atteignent 330 000 tonnes de céréales (importations usuelles non comprises) ; à la fin avril 1979, les dotations envisagées provisoirement par la communauté internationale s'élèvent à 112 000 à 127 000 tonnes, dont 20 500 tonnes seraient fournies par la France.

TABLEAU 10

Production céréalière des pays africains  
Déficit et aide alimentaire envisagée  
(1978-1979)

Pays	Prévisions de production	Besoins d'urgence	Besoins de sécurité
Sénégal .....	969 000	41 000	à estimer
Mali .....	1 260 000	43 400	37 000
Mauritanie .....	50/60 000	47 000	28 000
Haute-Volta .....	1 819 000	52 000	38 000
Niger .....	1 740 000	30 000	50 000
Tchad .....	436 000	48 500	15 000
Cap Vert .....	—	66 500	15 000

Le tableau ci-après donne une estimation quantitative de l'aide en céréales reçue par les pays du Sahel depuis 1973.

Sans même parler des délais entre la prise de décision de l'octroi d'une aide et la livraison effective dans le pays bénéficiaire, délais de trois mois environ qui peuvent retirer tout intérêt à l'opération de secours, les effets de l'aide alimentaire ne sont pas toujours très clairs.

Il faut distinguer en effet l'aide alimentaire d'urgence qui a le mérite essentiel et indiscutable d'empêcher les gens de mourir de faim et l'aide alimentaire au développement dont les effets sont plus complexes :

- baisse relative des prix aux producteurs pour les céréales qui font l'objet de dons ;
- risque de baisse des revenus des producteurs ;
- risque de voir se réduire les productions céréalières devenues peu rentables, d'accroître la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de générer une mentalité d'assistés ;
- risque, enfin, de bouleverser les circuits commerciaux traditionnels.

**TABLEAU II**  
**Aides alimentaires en céréales au Sabel**  
(tonnes)

	Haute-Volta	Mali	Mauritanie	Niger	Senégal	Tchad
Nov. 72 - oct. 73.						
Total .....	50 350	128 800	53 000	67 250	63 100	18 500
dont :						
France .....	5 000	10 000	4 000	3 000	11 000	5 000
U.S. Aid .....	20 850	25 000	—	36 250	25 000	—
P.A.M. ....	4 000	10 000	17 000	10 000	5 000	6 500
C.E.E. ....	12 500	35 300	9 000	7 000	17 100	7 000
Nov. 73 - oct. 74.						
Total .....	99 457	230 658	133 813	197 232	99 855	61 204
dont :						
France .....	9 000	10 000	10 000	10 000	6 000	8 000
U.S. Aid .....	17 525	69 000	34 734	83 804	4 940	20 000
P.A.M. ....	2 475	8 000	—	15 946	5 060	—
C.E.E. ....	15 000	26 000	14 000	30 000	15 000	10 000
Nov. 74 - oct. 75.						
Total .....	15 882	74 057	26 372	59 452	16 571	21 335
dont :						
France .....	—	3 683	3 000	—	—	950
U.S. Aid .....	3 079	19 473	—	23 240	4 359	2 750
P.A.M. ....	—	—	2 832	1 229	950	—
C.E.E. ....	—	13 801	11 000	10 057	7 000	10 210
Nov. 77 - juin 78.						
Total .....	42 000	52 165	57 500	27 000	169 200	21 000

## 2 — Les productions africaines d'exportations

Toutes sont en augmentation.

En 1978-1979, grâce à une meilleure pluviométrie, la récolte du coton a retrouvé des niveaux équivalents à ceux de 1976-1977, voire supérieurs (Mali, Cameroun, Côte d'Ivoire, Togo, Madagascar); seul le Niger fait exception (—12% par rapport à 1977-1978, —100% par rapport à la campagne 1976-1977). Par rapport à la campagne 1977-1978, la production globale de coton a progressé de 21,6%.

La campagne arachidière devrait-elle aussi atteindre des niveaux pratiquement «normaux», notamment au Sénégal, où l'on es-compte une production d'un million de tonnes.

En plafonnant à 297 000 tonnes (prévisions) en 1978-1979, la Côte d'Ivoire reste le premier producteur mondial de cacao. La récolte du Cameroun devrait progresser de 9,5%.

Les prévisions de production de café sont de l'ordre de 250 000 tonnes en Côte d'Ivoire (+ 27,4%) mais en retrait par rapport à la campagne 1976-1977; elles stagnent à 90 000 tonnes au Cameroun.

### 3 — Les perspectives

A plus long terme et d'une façon générale, il apparaît que pour sortir de la crise actuelle, la croissance de la production agricole africaine devrait atteindre selon la F.A.O. 4% par an. Comment parvenir à un tel taux?

Deux voies, nullement exclusives l'une et l'autre, s'offrent :

— mettre mieux en valeur les sols, et pour cela, adapter les structures foncières souvent peu incitatives : la terre est le plus souvent exploitée par des groupes patriarcaux, parfois par de petites communautés dans lesquels le bénéfice d'efforts personnels de production se trouve absorbé par les personnes à charge;

— développer les cultures vivrières parallèlement aux cultures d'exportation : les exportations de produits tropicaux présentent certes des avantages pour les pays en voie de développement : elles procurent des devises, permettent aux Etats de prélever des impôts et droits divers, offrent une garantie de débouchés aux producteurs ainsi que des revenus plus réguliers, etc. Il est regrettable, cependant, que ces exportations aient surtout pour objet de permettre l'importation de biens de consommation recherchés par la bourgeoisie locale alors que les paysans et les classes pauvres manquent souvent du nécessaire.

Ainsi, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'adapter les politiques de développement à la population rurale au lieu d'adapter à tout prix les hommes au progrès techniques et aux lois de la division internationale du travail.

## F — UN ENDETTEMENT CROISSANT

**Entre 1970 et 1978, l'encours total de la dette extérieure des pays en développement a été multiplié par 4, passant de 74 milliards de dollars à près de 280 milliards de dollars ; le montant du service de la dette a été également multiplié par 4 entre 1970 et 1977, passant de 9 milliards de dollars à plus de 36 milliards de dollars.**

Sur cette période, la structure de la dette du tiers-monde a été profondément transformée ; les crédits à fort élément de libéralité (aide publique) ont, en pourcentage, fortement diminué ; ils représentaient 39 % de l'encours en 1970 et seulement 25 % en 1978. Les crédits privés à l'exportation ont de la même manière fortement baissé, passant de 35 % en 1970 à 28 % en 1978.

Cette baisse a été compensée par la **très forte augmentation des prêts aux conditions du marché** dont le pourcentage est passé de 17 % en 1970 à 38 % en 1976 pour rester constant depuis.

Cette profonde transformation de la structure de l'endettement à une double origine : d'une part, la politique d'accélération du développement adoptée par les pays en voie de développement a entraîné un besoin de ressources extérieures que les seuls crédits publics ne pouvaient satisfaire ; d'autre part, l'augmentation de la facture pétrolière à partir de 1973 et l'inflation mondiale ne pouvaient être compensées que par des emprunts sur les marchés financiers si les pays en voie de développement voulaient maintenir une certaine croissance.

L'analyse montre que la **répartition de la dette par groupes de pays**, constitués sur la base de tranches de P.N.B. par habitant, est restée à **peu près constante entre 1970 et 1978**. La structure de la dette selon les catégories de pays en voie de développement en 1976 était la suivante :

— la catégorie des pays les moins avancés, qui renferme environ 15 % de la population du tiers-monde, n'a à son compte que 5 % de la dette totale et 2 % du service ;

— les pays dont le P.N.B. par habitant était en 1976 inférieur à 400 dollars, regroupant 63 % de la population des pays en voie de développement, avaient un encours de 25 % du total et un service de 14 % ;

— les pays dont le P.N.B. par habitant était compris entre 400 et 1 000 dollars avaient un encours de 19 % du total et un service de 17 % pour une population de 17 % du tiers-monde;

— les pays (non compris les pays de l'O.P.E.P.) dont le P.N.B. par habitant était supérieur à 1 000 dollars, avaient la charge de 45 % de la dette et 53 % du service pour une population de 16 %;

— les pays de l'O.P.E.P. (non compris l'Indonésie : 280 dollars par habitant et le Nigéria : 400 dollars par habitant classés avec les tranches de P.N.B. correspondantes) ont une population de 4 % du total, un encours de 11 % et un service de 16 %.

Ces quelques chiffres montrent que **les pays à faibles revenus sont peu endettés relativement à leur population, et qu'à l'inverse, les pays les plus endettés sont les plus riches parmi les pays du tiers-monde.**

Pour ce qui concerne plus particulièrement **les Etats africains de la coopération**, un certain nombre d'entre eux avaient déjà éprouvé dès 1977 des difficultés financières en raison de leur endettement extérieur excessif (Congo, Gabon, Zaïre). A la suite de ces difficultés, ces Etats ont été amenés à établir des plans de stabilisations financières destinés à ralentir le niveau des dépenses publiques. Ces mesures ont eu pour effet de stabiliser leur niveau d'endettement extérieur en 1978.

Deux cas de politique d'assainissement financier peuvent être mentionnés à titre d'exemple. Il s'agit du Zaïre et du Gabon.

— **Au Zaïre**, un plan de relance économique a été mis au point. Ce plan qui prend en compte les recommandations du Fonds monétaire international est accompagné de mesures contraignantes visant à remettre en ordre la gestion du pays, à stabiliser l'économie et les finances par le contrôle et la régulation de la demande (en limitant notamment les hausses de salaires), et enfin à agir sur l'offre afin de relancer la production. Parallèlement, une campagne de moralisation sans précédent a été entreprise par le chef de l'Etat.

Il est vrai que la dette extérieure (3,7 milliards de dollars pour la dette à échoir et 1 milliard pour la dette échue) s'était considérablement alourdie.

D'autre part, faute de devises, le Zaïre éprouvait de sérieuses difficultés d'approvisionnement en matières premières et en pièces de rechange, ce qui avait provoqué une paralysie partielle de l'industrie.

Il en était résulté une baisse sensible de la production intérieure et du taux d'investissement global des entreprises (22,5% en 1977 contre une moyenne de 30% entre 1970/1975), et donc une dépendance plus grande vis-à-vis de l'étranger. Le déficit des finances de l'Etat (le déficit budgétaire atteignait 592,3 millions de plus qu'en 1977) qui s'en est suivi, a entraîné un solde négatif du Trésor de 555 millions de zaires, couvert cependant par un recours au financement monétaire.

Le plan de relance adopté sur l'intervention du F.M.I. prévoit, outre l'amélioration de la gestion et l'assainissement des finances publiques, des mesures pour réorienter la politique de la Banque du Zaïre en matière de change, de gestion des devises et de commerce extérieur.

Dans ce cadre, le Fonds monétaire international a alloué au Zaïre un crédit de 150 millions de dollars essentiellement destiné à l'achat, à l'étranger, de pièces de rechange et de biens d'équipement vient s'ajouter l'aide occidentale de 300 millions de dollars (Arabie Saoudite, Japon, Etats-Unis, France, Belgique et R.F.A.) promise en novembre dernier à Bruxelles.

Cette injection de devises fraîches dans l'économie zaïroise devrait être assortie d'une nouvelle dévaluation du zaïre de 50% environ, qui permettra de rapprocher le taux parallèle du taux officiel.

— **Au Gabon**, depuis 1975, sous l'effet de la hausse du prix du pétrole brut, les dépenses d'investissement du budget gabonais se sont accrues dans des proportions considérables, notamment en 1976 où elles ont atteint 160% du montant du budget primitif. Pour une large part, cet envol est dû aux dépenses faites à l'occasion de la réunion de l'Organisation de l'unité africaine en juillet 1977.

Pour ces raisons, les budgets des trois années 1975, 1976 et 1977 ont été exécutés en dépenses et en recettes bien au-delà des prévisions contenues dans les lois de finances, notamment en 1976 où les tirages sur emprunts extérieurs ont largement été supérieurs aux ressources intérieures ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

**TABLEAU 12**  
**Evolution des finances publiques du Gabon**  
(en milliards de francs C.F.A.)

	1975	1976	1977
<b>Budget primitif</b>			
en recettes et dépenses .....	151,8	193,6	255,2
<b>Budget exécuté</b>			
Ressources intérieures .....	155,4	199,2	244,3
(dont pétrole) .....	( 99,0)	(107,0)	(132,0)
Ressources d'emprunts .....	24,8	228,4	98,8
(dont dette commerciale) .....	( 24,8)	( 56,6)	( 56,2)
<b>TOTAL</b> .....	<b>190,2</b>	<b>427,6</b>	<b>443,1</b>
Dépenses de fonctionnement .....	94,3	105,8	154,9
Dépenses d'investissement .....	86,5	319,2	219,7
(dont équipement administratif) .....	—	(199,5)	( 83,6)
Excédent de recettes .....	9,4	2,6	—
Besoins de financement .....	—	—	— 29,5

Une pareille inflation des dépenses liées au développement ou à l'équipement administratif et le recours massif aux crédits fournisseurs et aux conventions à paiement différé, qui, les unes et les autres, sont des financements remboursables dans les délais très courts, se sont évidemment traduits par des difficultés de trésorerie considérables. Une conséquence non négligeable de cette inflation a été la très forte croissance des dépenses de fonctionnement des services (+ 50% en un an).

Par ailleurs, au 31 décembre 1977, le montant de la dette publique gabonaise s'élevait à 524 milliards de francs C.F.A., soit plus que le budget annuel de l'Etat. Le service de la dette représentait en 1978, 46% des recettes ordinaires, contre 33% en 1977.

Compte tenu de ces difficultés, le gouvernement gabonais a été contraint, en mai 1978, d'adopter un plan de stabilisation caractérisé par une compression des dépenses d'investissement et par la consolidation de la dette commerciale court terme.

Les effets de ce plan se sont fait immédiatement sentir au plan monétaire. En effet, le Gabon a connu dès 1978 une forte contraction de sa masse monétaire, passée de 167 à 145 milliards de francs

C.F.A. en douze mois. Il est vrai que la baisse des activités a été effective dans tous les secteurs économiques et que l'endettement extérieur des banques gabonaises s'est sensiblement réduit.

Mais c'est seulement à partir de 1981 que la charge de la dette devrait commencer à baisser, permettant un assainissement définitif des finances publiques.

## CHAPITRE II

### L'AIDE PUBLIQUE FRANÇAISE AU DEVELOPPEMENT

Deux documents permettent de se faire une idée de l'importance et des caractéristiques de l'aide de la France aux pays en voie de développement. Il s'agit tout d'abord de **l'annexe au projet de loi de finances** qui récapitule l'ensemble des crédits budgétaires affectés à l'aide publique et permet de connaître la répartition géographique des dons et subventions accordées pour l'année en cours et l'année suivante.

Le second document est le **mémorandum que la France présente chaque année au Comité d'aide au développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E.** et qui décrit tous les concours apportés par notre pays au tiers-monde.

Ce document pourrait être utilement incorporé dans l'annexe au projet de loi de finances, compte tenu des renseignements très utiles qu'il contient. Il conviendrait cependant que les informations fournies soient actualisées au lieu de porter, comme c'est le cas actuellement, sur l'aide de la pénultième année (1977 pour le rapport de 1979).

#### A — PLACE DE L'AIDE PUBLIQUE DE LA FRANCE DANS LE MONDE.

**En 1977, l'aide publique française, prêts et dons confondus, s'est élevée à 11 138 millions de francs, soit une progression de**

8,5% par rapport à 1977. Ce montant est égal à **0,60% du P.N.B.**, ce qui traduit un léger recul par rapport à l'année précédente, où le rapport au P.N.B. était de 0,62%.

Pour 1978, d'après le rapport du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., l'aide publique de la France aurait encore diminué en valeur relative et serait passée à **0,57% du P.N.B.**, soit 2,7 milliards de dollars.

**Cette évolution à la baisse de notre aide est quelque peu préoccupante car elle tranche sur la progression générale de l'aide fournie par les autres pays donateurs du C.A.D.**

TABLEAU 13

**Aide des principaux pays de l'O.C.D.E.**  
(en milliards de dollars et en % du P.N.B.)

	1975	1976	1977	1978
Etats-Unis.....	4,0 (0,26 %)	4,3 (0,25 %)	4,2 (0,22 %)	4,9 (0,23 %)
France .....	2,1 (0,62 %)	2,1 (0,62 %)	2,3 (0,60 %)	2,7 (0,57 %)
Japon .....	1,1 (0,23 %)	1,1 (0,20 %)	1,4 (0,21 %)	2,2 (0,23 %)
Allemagne .....	1,7 (0,40 %)	1,4 (0,31 %)	1,4 (0,27 %)	2,0 (0,31 %)
Royaume-Uni ..	0,9 (0,37 %)	0,8 (0,38 %)	0,9 (0,37 %)	1,2 (0,40 %)
Pays-Bas .....	0,6 (0,75 %)	0,7 (0,82 %)	0,9 (0,85 %)	1,1 (0,82 %)
Canada .....	0,9 (0,55 %)	0,9 (0,45 %)	1,0 (0,51 %)	1,1 (0,52 %)
Suède .....	0,6 (0,82 %)	0,6 (0,82 %)	0,8 (0,99 %)	0,8 (0,90 %)
Norvège .....	0,2 (0,66 %)	0,2 (0,70 %)	0,3 (0,83 %)	0,4 (0,90 %)
Danemark .....	0,2 (0,58 %)	0,2 (0,56 %)	0,3 (0,60 %)	0,4 (0,75 %)
Finlande .....	0,05 (0,18 %)	0,05 (0,18 %)	0,05 (0,17 %)	0,06 (0,18 %)
TOTAL .....	13,6 (0,35 %)	13,7 (0,33 %)	14,7 (0,31 %)	18,3 (0,32 %)

Ainsi, parmi les principaux donateurs qui n'ont pas atteint l'objectif de 0,7%, seule la France est en recul pour le pourcentage de l'aide par rapport au P.N.B. Il est vrai, cependant, que les phénomènes monétaires faussent un peu la comparaison. C'est ainsi que l'accroissement assez sensible de l'aide, exprimée en dollars, de plusieurs pays — en particulier le Japon, l'Allemagne, la Grande-Bretagne —, s'explique en bonne partie par la revalorisation de leur monnaie par rapport à la devise américaine.

Pour l'ensemble des pays du C.A.D., l'aide publique a atteint en 1978, 18,3 milliards de dollars, soit 24 % de plus qu'en 1977. La France distribue donc **14,7% de l'aide accordée par les pays occidentaux**. En valeur absolue, l'aide française vient au troisième rang dans le monde.

En ce qui concerne l'intensité de l'effort fourni, on peut répartir les pays occidentaux en trois groupes :

— les pays qui ont largement dépassé la barre des 0,70% du P.N.B. recommandés par les instances internationales: Suède (0,90%), Norvège (0,90%), Pays-Bas (0,82%), Danemark (0,75%);

— les pays qui se situent en-dessous du seuil de 0,70% tout en consentant un effort non négligeable en faveur des pays du tiers-monde: France (0,57%), Canada (0,52%), Royaume-Uni (0,40%);

— les pays encore très éloignés des objectifs fixés par les organisations internationales: Allemagne (0,31%), Etats-Unis et Japon (0,23%), etc.

Il est intéressant également de situer notre aide et celles des pays occidentaux par rapport aux autres sources de financement mises à la disposition des pays en voie de développement.

TABLEAU 14  
Origine des aides publiques au développement  
(en milliards de \$)

	1977	1978
Pays de l'O.C.D.E. (C.A.D.) .....	14,7	18,3
Pays de l'Est .....	0,8	0,6
dont: U.R.S.S. ....	(0,28)	(0,22)
Chine .....	(0,32)	(0,26)
Europe de l'Est .....	(0,18)	(0,16)
Pays de l'O.P.E.P. ....	5,74	4,7
dont: Arabie Saoudite .....	(2,37)	
Koweït .....	(1,44)	
Emirats unis .....	(1,26)	
TOTAL .....	21,2	23,6
Pour mémoire: France .....	(2,3)	(2,7)

On notera la faiblesse de l'aide fournie par les pays socialistes, qui ne dépasse pas 0,04 % de leur P.N.B.

## B – AIDE BILATERALE ET MULTILATERALE

Le tableau ci-après montre l'importance de l'aide bilatérale par rapport à l'aide multilatérale.

TABLEAU 15  
Formes de l'aide publique française  
(1977)

	Millions de F.	% du total
<b>Aide bilatérale</b>		
– Dons .....	8 416,8	75,6
– Prêts nets .....	884	7,9
– Crédits de consolidation .....	118,8	1,1
	9 419,6	84,6
<b>Aide multilatérale</b>		
– Aide européenne .....	955,4	8,6
– Banque mondiale (A.I.D., F.M.I., B.I.R.D.) .....	471	4,2
– Banques régionales .....	186,3	1,7
– O.N.U. ....	106,3	0,9
	1 719	15,4
<b>TOTAL .....</b>	<b>11 138,6</b>	<b>100</b>

La part de l'aide multilatérale, bien que relativement faible, tend à s'accroître. Ainsi en 1974, elle ne dépassait pas 14 % du total.

En ce qui concerne l'aide bilatérale, on peut observer qu'elle prend surtout la forme de coopération technique et culturelle (56,9 % du total de l'aide bilatérale en 1977) et, secondairement, d'aide aux investissements (14,3 % du total), de soutien financier (18,1 %) et de prêts et crédits divers (10,7 %).

## C — REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'AIDE PUBLIQUE

L'analyse de la distribution géographique de notre aide publique pose le problème de la place qu'il convient de réserver (ou de ne pas réserver) au sein de l'aide aux départements et territoires d'outre-mer.

Car, comme l'indique le tableau ci-dessous, l'importance des D.O.M. et T.O.M. dans les statistiques officielles est considérable :

TABLEAU 16  
Répartition géographique de l'aide publique bilatérale  
(1977)

	Dons	Prêts et crédits de consolidation	TOTAL	
			Millions de F.	%
D.O.M. — T.O.M. ....	4 747,6	102,1	4 849,7	51,5
Afrique francophone .....	2 446,6	247,7	2 694,3	28,6
Maghreb .....	714,4	247,9	962,3	10,2
Autres Etats .....	508,2	405,1	913,3	9,7
	8 416,8	1 002,8	9 419,6	100

Les prévisions pour 1980, telles qu'elles ressortent des documents annexes à la loi de finances sont les suivantes :

TABLEAU 17  
Répartition géographique de l'aide publique  
prévue pour 1980 (dépenses civiles)

	Millions de F	En % de l'aide bilatérale	En % de l'aide totale
<b>Aide bilatérale</b>			
— D.O.M. ....	7 846,8	56,5	47,1
— T.O.M. ....	1 390,7	10,0	8,3
— Afrique francophone .....	3 302,1	23,8	19,8
— Maghreb .....	792,5	5,7	4,7
Autres Etats .....	563,7	4,0	3,4
	13 895,8	100	83,3
<b>Aide multilatérale</b> .....	2 776,7	"	16,7
<b>TOTAL</b> .....	16 672,5	"	100

Source: annexes au projet de loi de finances pour 1980.

Cette situation s'explique en partie par le fait que ce que l'on peut appeler « l'aide interne » (c'est-à-dire les crédits aux Départements et Territoires d'Outre-Mer) a sensiblement et constamment progressé en valeur réelle de 1973 à 1977 : en 1977, comme on l'a vu, elle a représenté plus de la moitié de l'aide publique bilatérale, contre 16 % seulement en 1962.

Par suite, l'aide bilatérale « externe », après un accroissement de 1973 à 1975, a reculé notablement en 1976 et 1977 : sa valeur réelle en 1977 était inférieure au niveau de 1973. Par rapport à l'aide publique totale, sa part a continué de diminuer, passant de 49 % en 1973 à 41 % en 1977, contre 83 % en 1962.

En revanche, l'aide multilatérale, dont la part est traditionnellement modeste dans l'aide française, par rapport à ce qu'on observe dans la plupart des pays de l'O.C.D.E., a bénéficié d'une progression assez forte en valeur réelle, pour atteindre 15 % de l'aide publique totale en 1977.

Au total, à une augmentation de l'aide multilatérale et de l'aide interne, a correspondu, pour l'aide bilatérale externe, un déclin considérable en valeur relative, et une stagnation approximative en valeur absolue.

**En ne tenant pas compte de l'aide interne, dont l'inclusion dans l'aide publique totale française fait l'objet de critiques de plus en plus vives, au sein du C.A.D. et du Comité plénier des Nations Unies, l'aide française au tiers-monde représentait, en 1977, 0,33 % du P.N.B., performance peu supérieure aux résultats décevants présentés par quelques grands « donneurs » (Etats-Unis : 0,22 %, Japon : 0,21 %, Allemagne : 0,27 %). Les prévisions budgétaires pour 1980 ressortant des documents remis au Parlement ne font que confirmer cette évaluation : rapprochée du produit intérieur brut pour 1980 tel qu'il figure dans le rapport économique et financier du projet de loi de finances, l'aide française serait égale à 0,62 % de ce P.I.B. Toutefois, sans les D.O.M. mais en conservant les T.O.M., cette aide ne s'élèverait plus qu'à 8 825,7 millions de francs, soit à 0,33 % du même P.I.B. prévisionnels.**

## D - L'AIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

On entend par «pays moins avancés», ceux qui satisfont aux trois critères définis par l'assemblée générale de l'O.N.U. :

- produit intérieur brut par habitant inférieur ou égal à 100 dollars en 1968 ;
- taux d'analphabétisme supérieur ou égal à 80% des adultes ;
- part de l'industrie dans le produit intérieur brut inférieure ou égale à 10%.

La France au cours de l'année 1977 a accordé 1 340 millions de francs à ces pays, dont 77,8% d'aide publique. Un peu plus de la moitié de cette aide est destinée aux quatre Etats du Sahel (Mali, Niger, Tchad et Haute-Volta) qui font partie de cette catégorie.

Au total, l'aide de la France à ces pays représentait en 1977, **12% de l'aide globale fournie par notre pays**. La part des dons dans l'aide accordée demeure importante (91,6%) bien qu'en légère diminution par rapport à 1976.

TABLEAU 18

Aide publique bilatérale aux pays les moins avancés  
(1977)

(en millions de francs)

Pays bénéficiaires	Dons	Versements nets Prêts	Total
Tchad .....	133,6	21,0	154,6
Haute-Volta .....	123,1	16,3	139,4
Empire Centrafricain .....	139,2	6,6	132,6
Mali .....	101,3	21,5	122,8
Niger .....	93,2	15,6	108,8
Bénin .....	49,3	1,0	50,3
Bangladesh .....	23,5	23,1	16,9
Rwanda .....	33,6	—	33,6
Burundi .....	30,2	0,5	30,7
Autres pays et non ventilés .....	218,2	4,1	222,3
<b>TOTAL .....</b>	<b>945,2</b>	<b>96,8</b>	<b>1 042,0</b>
% par rapport au P.N.B. ....	—	—	0,06
% par rapport à l'aide publique bilatérale totale	11,2	10,9	11

## DEUXIEME PARTIE

### LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPERATION AVEC LES ETATS AFRICAINS

Il est évident que les liens historiques noués par la France avec les pays qui furent jadis ses colonies la prédispose à y exercer une influence toute particulière et à y centrer — si on exclut les DOM-TOM — la plus grande partie de son aide. Cependant, on observe depuis une dizaine d'années un déclin relatif de notre aide aux pays africains par rapport à celle qui est fournie par d'autres Etats étrangers. Le tableau ci-après, établi en francs constants, est, à cet égard, très significatif.

TABLEAU 19

Origine de l'aide publique reçue par les 25 Etats de la Coopération

	1969		1977	
	en millions de francs 1976	en % du total	en millions de francs 1976	en % du total
<b>Aide bilatérale</b> .....	3 840	72,5	5 669	68,2
dont: France .....		39,4		24,6
Belgique .....		13,4		9,1
autres pays O.C.D.E. ....		16,5		24,7
pays de l'Est .....		3,2		1,6
O.P.E.P. ....		—		8,2
<b>Aide multilatérale</b> .....	1 456	27,5	2 643	31,8
dont: C.E.E. ....		17		11
O.N.U. ....		7,5		5,9
O.P.E.P. ....		—		2,4
autres .....	13,0		12,5	
<b>TOTAL</b> .....	<b>5 296</b>	<b>100</b>	<b>8 312</b>	<b>100</b>

On peut tirer de cette évolution de l'aide aux Etats africains plusieurs enseignements :

— les aides dispensées par les pays occidentaux autres que les anciennes métropoles (France et Belgique) se sont fortement accrues; c'est le cas notamment de l'aide du Canada, de l'Allemagne, des Etats-Unis, des Pays-Bas et du Japon;

— les pays de l'O.P.E.P. ont fait une apparition tardive mais importante; leur aide est toutefois assez concentrée: parmi les pays francophones étudiés ici, c'est la Mauritanie qui recueille la majeure partie des fonds versés;

— la part des pays de l'Est diminue sensiblement, avec une stabilité de l'aide chinoise et un recul important de l'aide soviétique;

Bien qu'en décroissance relative, l'aide publique française aux pays de culture française reste néanmoins prépondérante. En 1977, l'aide bilatérale accordée à ces pays atteignait 5 694,4 millions de francs courants dont 2 694,3 millions de francs au titre de l'aide publique.

Cette somme a eu des origines et des utilisations diverses qu'il convient maintenant de préciser.

## CHAPITRE I

### LES MOYENS FINANCIERS

Outre les crédits du ministère de la Coopération, qui gère près de la moitié des crédits budgétaires destinés aux Etats en voie de développement et la quasi-totalité des crédits destinés à l'Afrique noire francophone, d'autres dotations non négligeables sont inscrites aux budgets de divers ministères notamment de celui des Affaires étrangères. Enfin une part appréciable de l'aide multilatérale de la France revient aux pays africains de façon indirecte.

## A - LE BUDGET DU MINISTERE DE LA COOPERATION

Tous les crédits d'aide de ce ministère vont aux pays d'Afrique noire ou de l'Océan Indien (Haïti excepté).

On a eu l'occasion de présenter les grandes lignes du budget de la Coopération pour 1980 (cf. ci-dessus, introduction). On se contentera de rappeler ici l'évolution des grandes catégories de dépenses qu'il comporte.

Pour 1980, le projet de budget du ministère s'élève à 4 019,7 millions de francs, en augmentation de 16,7% par rapport à 1979, augmentation supérieure à celle enregistrée l'année précédente. Sur ce total, 3 801,2 millions de francs sont affectés à l'aide aux Etats.

Cette somme permettra de financer cinq grandes catégories d'actions :

- aide aux investissements (crédits du F.A.C.) : 655 millions de francs, soit 17,2% du total ;
- aide directe aux Etats : 287,1 millions de francs (7,5%) ;
- coopération technique : 201,8 millions de francs (5,1%) ;
- aide militaire : 342,8 millions de francs (9%) ;
- coopération scientifique : 498,1 millions de francs (12,4%).

TABLEAU 20

Budget du ministère de la Coopération

	Millions de francs courants			Variation en %		
	1978	1979	1980	1978	1979	1980
Dépenses de fonctionnement des services centraux et à l'étranger	478,4	541,8	621,9	+ 14,5	+ 13,2	+ 14,8
Interventions publiques (assistances techniques, concours directs aux Etats) .....	1 907	2 181,5	2 589,8	+ 23,8	+ 14,4	+ 18,7
Investissements publics (C.P.)	7,6	7,8	6,7	+ 51,7	+ 3	- 15
Subventions d'équipement (C.P.)	623,1	713,2	801,4	+ 2,4	+ 14,4	+ 12,4
TOTAL .....	3 016,1	3 444,3	4 019,7	+ 17,3	+ 14,3	+ 16,7
Pour mémoire : autorisations de programme .....	732,4	768,5	1 086,9	+ 3,7	+ 4,9	+ 41,4

La part du budget de la Coopération dans le budget général de l'Etat pour 1980 se situe comme l'année précédente au niveau de 0,75% des dépenses totales et à 48% de l'ensemble des crédits consacrés aux pays en voie de développement (hors D.O.M.-T.O.M.).

Cette part tend d'ailleurs à décroître : elle était de 56% en 1976 et de 50% en 1979. On peut s'en inquiéter. Ne serait-il pas préférable que le ministère de la Coopération ait la compétence et les moyens de coordonner l'ensemble de notre aide aux pays en voie de développement ainsi que la coopération organisée avec les différents pays francophones du monde ? Un tel regroupement donnerait plus d'efficacité à l'aide publique et renforcerait l'influence économique et culturelle de notre pays dans le monde. Il est d'ailleurs pratique courante dans plusieurs pays européens.

## B — LES CREDITS DES AUTRES MINISTERES

D'après le document annexé au projet de loi de finances pour 1980, les crédits de l'aide publique au développement gérés par les ministères autres que celui de la Coopération s'élèveront à 4 289,1 millions de francs, en augmentation de 12,6% par rapport à 1979. A l'intérieur de ce montant, on peut isoler les dotations réservées aux pays d'Afrique : celles-ci atteignent 910,7 millions de francs, soit 74,9 millions de francs pour l'Afrique noire et 835,8 millions de francs pour l'Afrique du Nord.

TABLEAU 21  
Crédits de l'aide publique inscrits aux budgets des ministères  
autres que celui de la coopération (1980)  
(millions de francs)

Ministères	Afrique noire	Afrique du Nord	Autres pays	Aide multi- latérale	Total
Afriques étrangères .....	—	823,8	540,3	452,7	1 816,8
Education .....	9,9	—	—	—	9,9
Universités .....	34,1	—	—	—	34,1
Economie et budget (charges communes)	—	—	—	2 323,6	2 323,6
Economie .....	1,5	3,6	40,4	—	45,5
Intérieur .....	18,6	2	1,4	—	22
Jeunesse et sports .....	0,7	0,6	—	0,3	1,6
P. et T. ....	8,5	4,6	19,6	0,1	32,8
Transports .....	1,6	1,2	—	—	2,8
	74,9	835,8	601,7	2 776,7	4 289,1
Pour mémoire : Coopération .....	3 801,2	—	—	—	3 801,2

Ainsi, le ministère de la Coopération qui gère un peu moins de la moitié des crédits publics de l'aide accordée par la France à d'autres Etats (D.O.M.-T.O.M. exclus) ou à des organismes internationaux, détient un quasi-monopole en ce qui concerne l'aide à l'Afrique noire francophone; il distribue en effet 98,1% de l'aide destinée à ces Etats.

## **C — LES NOUVELLES FORMES DE L'AIDE FRANÇAISE**

Depuis peu, le gouvernement français a décidé de compléter l'aide traditionnelle accordée sous forme de dons et de prêts, d'une part en accordant des remises de dettes aux pays les plus défavorisés et d'autre part en participant à la création d'un fonds particulier : le Fonds de solidarité africain.

### **1 — Les remises de dettes**

La France a pu annoncer à la conférence tenue cette année à Kigali qu'elle avait décidé de renoncer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979 au recouvrement des annuités de remboursement du capital et des intérêts des prêts consentis à neuf pays d'Afrique parmi les plus démunis. Il s'agit du Bénin, du Burundi, des Comores, du Centrafrique, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger et du Tchad.

Cette remise de dette est évaluée à 630 millions de francs. Elle fait suite à l'engagement pris en ce sens par les pays développés en mars 1978 devant la C.N.U.C.E.D.

D'une manière générale, le ministère de l'Economie a préparé un projet de loi qui devrait être prochainement soumis au Parlement et qui propose d'annuler les créances au titre de l'aide publique pour une dizaine de pays parmi les moins avancés.

Il s'agit là d'une initiative qu'on ne peut qu'encourager, face au gonflement de l'endettement de nombreux pays en voie de développement depuis une ou deux années (cf. ci-dessus, 1<sup>re</sup> partie, chapitre 1).

## 2 — le Fonds de solidarité africain

Ce fonds dont la première réunion a eu lieu en février à Niamey (Gabon), lieu de son siège, a pour objet d'accorder des prêts à conditions avantageuses pour le financement de projets d'investissements en Afrique.

La décision de créer le Fonds de solidarité africain a été prise par la Conférence des Chefs d'Etat francophones, qui s'est tenue à Bangui en mars 1975 et l'accord portant création du Fonds a été signé à Paris le 21 septembre 1976 par les représentants des Etats suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Haute-Volta, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Zaïre.

Ce Fonds constitue un nouveau mécanisme de solidarité grâce auquel le développement économique des Etats africains qui y participent, principalement des Etats les plus défavorisés, doit être facilité. Il a pour objet de contribuer au financement de projets présentant un intérêt particulier. Il s'agit notamment des investissements dont l'ampleur nécessite des financements multiples et des investissements à caractère régional.

Les opérations du Fonds revêtiront trois formes :

- bonifications d'intérêt (au plus 1/3);
- garantie des remboursements (subordonnée à une contre-garantie de l'Etat vis-à-vis du Fonds) qui ne pourra excéder au total 10 fois la part des ressources affectées à cette opération;
- allongement de la durée de certains prêts (au plus 3 ans).

La dotation initiale du Fonds est de 100 millions de francs français, soit 5 milliards de francs C.F.A. Elle est constituée pour moitié par l'apport de la France et pour moitié par l'apport des 15 pays africains, signataires de l'accord (sans compter les pays : Guinée-Bissau, Cap-Vert et Seychelles, dont l'adhésion a été acceptée au sommet franco-africain de Dakar, en avril 1977). La participation de chacun des 15 Etats africains est composée d'une fraction égale pour tous et d'un complément calculé selon sa quote-part au F.M.I. et sa participation à la Banque africaine de développement.

Par ailleurs, des négociations sont en cours entre la France, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique en vue de la mise au point d'un « Programme exceptionnel de promotion de l'Afrique ».

Le but de ce programme serait d'assurer une coordination des aides bilatérales des Etats occidentaux destinées à favoriser les investissements dans le domaine de l'agriculture, de l'irrigation, des communications et de la santé.

Les pays africains seraient consultés à deux niveaux : la consultation serait effectuée dans un premier temps, auprès des organismes de coopération économique continentaux (Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement), et régionaux (C.E.A.O.-C.D.E.A.O.-Conseil de l'Entente, etc.), afin de connaître les priorités africaines. Dans un second temps, elle interviendrait au niveau des pays bénéficiaires pour décider des projets.

Il sera intéressant de connaître les suites pratiques qui seront réservées à cette initiative française dont il convient de souligner qu'elle s'étendrait bien au-delà des limites de l'Afrique noire francophone.

## CHAPITRE II

### LES MOYENS HUMAINS

L'exécution des accords de coopération signés par la France avec les Etats africains repose essentiellement sur l'action des coopérants de l'assistance technique civile ou militaire. Elle s'appuie également sur les services culturels et les missions de coopération implantés dans ces pays.

#### A — LES COOPERANTS

Ce sont 1 729,7 millions de francs qui sont consacrés dans le budget de 1980 à la rémunération des personnels de l'assistance technique civile, soit **45,5% du coût de l'aide totale** accordée par le ministère de la Coopération. L'assistance technique militaire, de son côté, est inscrite dans ce même budget pour un montant de 280,8 millions de francs, soit 7,4% de l'aide fournie par le ministère.

Si la progression des crédits de l'assistance technique civile est modérée (+ 10,6%), on verra plus loin (cf. ci-dessous chapitre III) que les crédits de l'assistance technique militaire sont en augmentation de 51%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs des coopérants depuis 1975 travaillant en Afrique noire.

On observe sur les cinq dernières années une assez grande stabilité des effectifs globaux (+ 10,6% en 5 ans). Cette évolution toutefois recouvre une progression du nombre d'assistants techniques, partiellement annulée par un **recul du nombre des volontaires du service national**.

TABLEAU 22

Effectifs coopérants (au 1<sup>er</sup> juillet)

	Assistants techniques	Volontaires du service national	Volontaires du progrès	Total
1975 .....	8 842	1 307	360	10 509
1976 .....	9 171	1 218	345	10 734
1977 .....	9 463	838	358	10 659
1978 .....	9 910	782	345	11 037
1979 .....	10 406	723	495	11 624
Variation 1975-1979 ...	+ 17,7%	- 44,7%	+ 37,5%	+ 10,6%

**La majeure partie du personnel de l'assistance technique est constituée d'enseignants.** En 1979, ils étaient au nombre de 7 852 pour 2 554 techniciens, soit 75% du total.

Il est indéniable que le ministère de la Coopération doit faire face à de sérieuses **difficultés de recrutement**, variables selon la nature des postes offerts et selon le pays d'accueil.

Par exemple, les candidatures sont nombreuses pour l'île Maurice et les Seychelles alors que le nombre de postes y est très faible. En revanche, il y a peu de candidats pour le Bénin, la République Centrafricaine ou le Tchad alors que les besoins de ces pays sont loin d'être satisfaits.

En ce qui concerne la qualification des personnels de la coopération, on constate un déficit des candidatures dans l'enseignement scientifique. Pour le personnel technique, les demandes toujours plus nombreuses des Etats africains en personnel hautement qualifiés sont de plus en plus difficiles à satisfaire, qu'il s'agisse des Etats les plus avancés (Côte d'Ivoire) ou les plus démunis (Haute-Volta, Djibouti).

Aussi bien doit-on attacher une certaine importance à l'action d'information du B.L.A.C.T., organisme chargé d'assurer, avec le concours des services du ministère de la Coopération, un certain nombre de missions précises :

— information des candidats à un poste de coopération techniques (visites, informations téléphonées, réponses écrites, actions audiovisuelles, élaboration de notices par Etat, synthèses spécifiques, etc.) et appui assuré aux coopérants en service (envoi de brochures, périodiques);

— formation : organisation de stages pour les agents ou futurs agents de coopération technique;

— mise en place de délégations permanentes dans les Etats, pour aider les assistants techniques à résoudre leurs problèmes d'accueil et d'installation;

— aide à la réinsertion en France des agents non fonctionnaires de l'assistance technique qui ne peuvent poursuivre leur carrière outre-mer;

— aide sociale aux coopérants et à leur famille.

## **B — LES SERVICES DU MINISTERE DE LA COOPERATION**

Le ministère de la coopération a implanté dans la plupart des pays africains un certain nombre de services extérieurs.

Il s'agit des **missions de coopération** et des **centres culturels**. Leur rôle est d'assurer sur place la mise en œuvre de la politique de coopération. Leur importance tend à s'accroître en raison d'une part des mesures de déconcentration, d'autre part des difficultés rencon-

trées par certains Etats et qui conduisent les missions de coopération à assurer une responsabilité directe au niveau de la définition et de l'exécution des actions de développement et d'assistance. Sans doute cette intervention directe des missions est-elle le plus souvent inéluctable. **On peut s'interroger cependant sur l'efficacité à terme de cette action de substitution, contraire aux principes appliqués par ailleurs en ce qui concerne le personnel d'assistance technique.**

Il existe actuellement une mission de coopération dans 25 Etats, la plus récente étant la mission des Comores, ouverte cette année. Les centres culturels sont au nombre de 23.

L'effectif employé est le suivant :

TABLEAU 23

Effectifs des services extérieurs du ministère

	Missions de coopération	Centres culturels
Fonctionnaires .....	134	15
Contractuels français .....	29	44
Contractuels locaux .....	176	52
Personel de service .....	441	377
TOTAL .....	780	488

En ce qui concerne les crédits prévus pour le fonctionnement de ces services et la rémunération de leur personnel, on notera la forte progression en 1980 des dépenses des missions de coopération (85,59 millions de francs, en augmentation de 25,2 % par rapport à 1979) et, dans une moindre mesure, de celles des centres culturels (32,18 millions de francs, soit + 15,1 % par rapport à 1979). Si l'on y ajoute les dépenses en capital, l'ensemble des crédits de ces services s'établit comme suit :

**TABLEAU 24**  
**Crédits budgétaires des services extérieurs du ministère**

	Missions		Centres culturels	
	1979	1980	1979	1980
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
— Rémunération et charges sociales	47,9	66,9	18,5	18,9
— Matériel et fonctionnement .....	20,4	18,7	9,5	13,3
	68,3	85,6	28,0	32,2
<b>Dépenses d'investissement .....</b>	3	3,7	2,6	1,3
<b>TOTAL .....</b>	71,3	89,3	30,6	33,5

Cette évolution s'explique essentiellement par l'ouverture d'une mission de coopération aux Comores (+ 2,3 millions de francs), la revalorisation des traitements du personnel (+ 2,5 millions de francs) et par la création de 257 emplois par titularisation de personnels recrutés localement et de volontaires du service national (+ 7,65 millions de francs).

### CHAPITRE III

#### LES FORMES DE L'AIDE

On peut schématiquement considérer que la politique française de coopération s'exerce selon cinq modalités :

- l'assistance technique civile;
- la coopération scientifique;
- la coopération militaire;
- l'aide aux investissements;
- les concours financiers aux Etats.

## A — L'ASSISTANCE TECHNIQUE CIVILE

Cette action qui est inscrite dans le projet de budget pour 1980 pour un montant de 2 021,8 millions de francs, représente **53,1% de l'aide accordée par le ministère de la Coopération aux pays africains.**

Elle s'exerce principalement dans trois secteurs :

- l'enseignement et la formation ;
- la coopération culturelle ;
- les actions sanitaires et sociales.

### 1 — La coopération dans l'enseignement et la formation professionnelle

Les crédits en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle atteindront 1 097,2 millions de francs en 1980, soit 11,2% de plus qu'en 1979. Les dépenses en personnel représentent naturellement l'essentiel de ces dépenses : 796,1 millions de francs, soit 72,5% du total des crédits affectés à ce secteur.

L'aide accordée par la France en ce domaine s'appuie sur quelques principes de base :

- assurer le fonctionnement des services d'enseignements officiels lorsque cela est nécessaire par l'envoi de personnel enseignant permanent et par l'attribution d'une aide au fonctionnement des écoles (manuels, petit matériel, véhicules) ;
- aider les œuvres privées ;
- améliorer la qualité des enseignants africains par l'organisation et le financement de stages ;
- préparer des réformes de structures par l'envoi sur place d'experts ;
- favoriser l'africanisation de l'enseignement par une aide prioritaire aux établissements de formation de maîtres existant en Afrique ou en France.

Si l'assistance technique française est très faible dans l'enseignement primaire, cet enseignement étant assuré par les instituteurs nationaux, elle est très importante dans l'enseignement secondaire et supérieur.

C'est ainsi que 6 166 coopérants étaient affectés en 1978-1979 dans l'enseignement secondaire, soit 55 % des effectifs de la coopération civile.

Dans l'enseignement supérieur également, la croissance des effectifs a été rapide : de 1 188 coopérants en 1975-1976, on est passé à 1 580 coopérants en 1978-1979.

De même, les crédits pour l'attribution de bourses connaîtront l'année prochaine une hausse de 8,5 %, passant de 116,8 millions de francs en 1979 à 126,8 millions de francs en 1980. En 1979, 1 400 bourses universitaires auront été attribuées en France et 1 350 bourses universitaires en Afrique, le coût moyen annuel des bourses universitaires allouées en France étant de 24 000 francs, nettement supérieur à celui des bourses allouées en Afrique (8 500 francs).

Les moyens de l'aide française dans le domaine de la formation professionnelle (1 466 postes en 1978) et de l'enseignement technique (1 178 postes) tendent, d'une part, à dispenser des enseignements techniques à 30 000 élèves environ et, d'autre part, à former chaque année 5 000 agriculteurs et plusieurs milliers de techniciens de tous niveaux. Dans ce secteur également, le ministère de la Coopération encourage la création d'écoles pour former les enseignants africains destinés à prendre la relève des coopérants français.

## 2 — La coopération culturelle

Les crédits prévus à ce titre se sont élevés à 130,9 millions de francs en 1979. Pour 1980, leur montant sera de 156,5 millions de francs, soit une augmentation de 19,5 %. Cependant cette progression résulte essentiellement de l'évolution des crédits d'équipement qui passeront (en crédits de paiement) de 23,4 millions de francs en 1979 à 42,1 millions de francs en 1980.

En revanche, les crédits de fonctionnement qui étaient restés en 1979 au même niveau que l'année précédente ne devraient progresser en 1980 que de 6,2 %.

**Le nombre de coopérants** travaillant dans ce secteur est en diminution : 181 en 1977, 189 en 1978, 153 seulement en 1979. S'agit-il d'une désaffectation subite du personnel pour ce genre d'activité ou d'une politique délibérée du ministère de la Coopération ? On ne sait. Quant au personnel français des centres culturels, il reste stable : 159 personnes en 1980 contre 154 en 1979.

Comme les années précédentes, les principales actions qui seront réalisées dans le domaine culturel sont les suivantes :

— **fonctionnement des centres culturels** : ces centres, au nombre d'une trentaine, sont situés dans les principales villes d'Afrique. Ils ont pour mission de diffuser la culture française, mais aussi de soutenir les activités culturelles locales ;

— **diffusion de livres** : le ministère alimente les bibliothèques locales et celles des centres culturels en livres non scolaires. Il encourage également les maisons d'édition africaines ;

— **organisation d'échanges artistiques et diffusion de films**. En 1978, 778 copies de films ont été tirées pour être envoyées dans les pays africains ;

— **développement des moyens de communication audiovisuels**. La radio et la télévision sont en Afrique les véritables moyens de communication de masse. Le ministère de la Coopération fournit de nombreux programmes de radio et de télévision repris des chaînes françaises. Cette exportation d'émissions françaises a cependant nettement diminué au profit des productions spécifiques réalisées pour les stations africaines et des coproductions. Celles-ci sont passées de 7 000 en 1970 à 12 500 en 1978 tandis que les reprises des chaînes françaises tombaient dans le même temps de 11 000 à 2 000.

Cette action est complétée par la fourniture d'un service quotidien d'informations (45 minutes par jour) et par la formation d'agents locaux de radio et de télévision (254 agents seront formés en France et 135 en Afrique, en 1980).

### **3 — L'action sanitaire et sociale**

Les moyens financiers utilisés dans ce secteur sont estimés à 166,1 millions de francs en 1979 et à 188,1 millions de francs pour 1980, soit une augmentation de 13,2%. Sur ce total, 21,2 millions de francs et 30,2 millions seront affectés respectivement en 1979 et 1980 aux dépenses d'équipement.

L'aide apportée par la France pour la couverture sanitaire et sociale des pays africains est assez diversifiée; elle comprend:

— l'assistance technique en personnel: le ministère s'efforce d'accélérer l'africanisation du personnel médical et paramédical afin de réserver l'aide française à la fourniture de spécialistes et aux tâches de formation et de prévention. 90 coopérants ont été affectés à ce secteur sanitaire et social en 1979.

Cette politique se traduit peu à peu dans les faits. La part des médecins nationaux dans l'ensemble des médecins en exercice dans les pays de la coopération est passée de 24% en 1960 à 42% en 1970 et 63% en 1977. Le nombre de médecins français dans ces pays est actuellement de 652.

TABLEAU 25

Couverture sanitaire des Etats de la coopération

	1960	1970	1977	1979
Nombre de médecins ....	2 008	3 218	3 947	6 964
Nombre d'habitants par médecin .....	31 000	24 000	20 775	13 400
Nombre de paramédicaux .	18 220	33 046	46 530	66 647
Nombre d'établissements hospitaliers .....	1 400	2 500	N.D.	2 963

TABLEAU 26

Aides en personnel fournies par la France

	1976	1977	1978
Médecins .....	784	674	731
Techniciens paramédicaux .....	374	282	293
Aide sociale .....	60	56	71
TOTAL .....	1 218	1 017	1 095

— Les programmes de développement et de soutien: les programmes de développement ont pour but de moderniser les infra-

structures existantes (équipements lourds et hôpitaux). Quant aux programmes de soutien, ils ont pour objet de fournir les Etats les plus déshérités en médicaments, petits instruments et en véhicules.

— **L'appui à la recherche médicale :** la France apporte son aide aux instituts de recherche médicale africains. Outre sa participation en personnel, notre pays accorde un soutien financier aux instituts Pasteur d'outre-mer (Dakar, Bangui, Tananarive) et aux organismes inter-étatiques de lutte contre les grandes endémies.

— **L'appui à l'action sociale et la couverture sanitaire des coopérants.**

## B — LA COOPERATION SCIENTIFIQUE

Il convient de rappeler que la dotation budgétaire des organismes de recherche relevant du ministère de la Coopération est fixée dans le cadre de l'enveloppe-recherche, au terme d'une procédure interministérielle confiée à la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Les crédits, une fois arrêtés par le ministère de l'Industrie et de la recherche, sont inscrits au budget de la Coopération.

Rappelons également que les actions de coopération scientifique sont conduites pour l'essentiel par des organismes extérieurs spécialisés :

— pour la recherche fondamentale, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O.R.S.T.O.M.) qui a, par ailleurs, une mission de formation ;

— pour la recherche appliquée, un ensemble de huit instituts spécialisés regroupés au sein du Groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale (G.E.R.D.A.T.) (1), groupement d'intérêt économique créé en 1971.

---

(1) Les instituts sont :

- Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.) ;
- Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I.E.M.V.T.) ;
- Institut français de recherches fruitières outre-mer (I.F.A.C.) ;
- Institut français du café et du cacao (I.F.C.C.) ;
- Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I.R.C.T.) ;
- Institut de recherche du coton et des textiles exotiques (I.R.C.T.) ;
- Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.) auxquels il faut ajouter :
- le Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical (C.E.E.M.A.T.).

**TABLEAU 27**

**Crédits pour la recherche scientifique**

(en millions de francs)

	1979	1980	Variation en %
<b>O.R.S.T.O.M.</b>			
— subvention de fonctionnement .....	238,28	273,58	+ 14,8
— subvention d'équipement .....	39,00	38,40	- 1,5
	<b>277,28</b>	<b>311,98</b>	<b>+ 12,5</b>
<b>Instituts de recherche appliquée</b>			
— subvention de fonctionnement .....	122,78	137,84	+ 12,3
— subvention d'équipement .....	42,00	46,00	+ 9,5
	<b>164,78</b>	<b>183,84</b>	<b>+ 11,6</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>442,06</b>	<b>495,82</b>	<b>+ 12,2</b>

**1 — Les subventions de fonctionnement**

La participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique outre-mer pour 1980 représente 411,4 millions de francs contre 361,1 millions en 1979 (+ 13,9%) : les dépenses de personnels couvrent 90% de cet ensemble.

L'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O.R.S.T.O.M.), pour sa part, bénéficiera, au titre du fonctionnement, d'une dotation de 173,6 millions, soit plus de 66% de la masse des crédits de fonctionnement.

Rappelons que l'O.R.S.T.O.M. a la charge de former du personnel spécialisé en matière de recherche scientifique et technique hors des zones tempérées. La politique de coopération visant à aider la mise en place des structures nationales de recherche dans les différents pays partenaires, cet institut est appelé à intensifier de plus en plus ses actions de formation et à en accroître la diversification.

L'orientation générale de son action correspond aux options prises dans le cadre des actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan, avec toutefois un effort particulier dans les domaines de la nutrition et des rapports nutrition-démographie.

On doit signaler que le **personnel de l'O.R.S.T.O.M.** éprouve depuis quelques années de sérieuses difficultés d'avancement. Celles-ci sont dues au fait qu'il a été procédé au cours des années 1950-1955 à un recrutement important de chercheurs. Cet effort s'est révélé par la suite quelque peu excessif compte tenu de l'accession à l'indépendance des Etats de coopération. Il en résulte pour les chercheurs de l'O.R.S.T.O.M. un avancement sensiblement plus lent que dans d'autres organismes scientifiques.

— **Le Groupement d'études et de recherches pour le développement agronomique tropical (G.E.R.D.A.T.)**, en liaison étroite avec les organismes de recherche fondamentale, notamment l'I.N.R.A. et l'O.R.S.T.O.M., cherche à acquérir une connaissance aussi complète et précise que possible du milieu naturel, oriente ses programmes vers l'amélioration du matériel végétal, la défense des cultures, la protection du cheptel, la technologie, les différents systèmes d'exploitation, principalement dans la zone soudano-sahélienne.

## 2 — Les subventions d'équipement

Ces subventions passent de 1979 à 1980 :

— en autorisations de programme : de 77,7 à 86,7 millions de francs ; sur ce total, 40,8 millions de francs sont réservés à l'O.R.S.T.O.M. et 45,9 millions de francs aux I.R.A.

— en crédits de paiement : de 81 à 84,4 millions de francs, soit une augmentation de 4,2% seulement.

On est en droit de s'inquiéter de cette évolution des crédits qui traduit un recul en francs constants dans le secteur des investissements, secteur déterminant pour la réalisation des programmes de recherche.

## C — LA COOPERATION MILITAIRE

L'accroissement des crédits de coopération militaire, déjà sensible en 1978 et 1979 est encore important dans le budget de 1980. Il semble que la persistance de cette tendance ait des causes à la fois politiques et techniques. D'une part, la détérioration de la situation politique sur le continent africain provoque de nombreux conflits armés devant lesquels faute de moyens suffisants, les armées nationales sont souvent impuissantes. D'autre part, il est nécessaire dans plusieurs pays de renouveler les matériels militaires devenus vétustes.

TABLEAU 28

### Crédits de la coopération militaire

(en millions de francs)

	1977	1978	1979	1980
<b>Aide en personnel :</b>				
Personnel d'assistance technique militaire	163,4	204,3	212,5	236,2
Formation militaire .....	21,2	42,6	46,2	65,3
	184,6	246,9	258,7	291,5
<b>Aide en matériels :</b>				
Aides aux armées nationales .....	66,6	93,4	139,6	215,5
Equipements militaires (C.P.) .....	11,5	40	70	62
	78,1	133,4	209,6	277,5
<b>TOTAL .....</b>	<b>262,7</b>	<b>380,3</b>	<b>468,3</b>	<b>569</b>

Ainsi, l'aide militaire aura plus que doublé (1) en quatre ans (+ 116,5%). On peut observer que la priorité est donnée au renforcement des armées nationales, soit par la formation de leurs cadres, soit par la modernisation de leurs matériels plutôt qu'à l'envoi sur place d'assistants techniques.

En fait, la décroissance des effectifs de l'assistance en personnel entamée depuis une quinzaine d'année s'est poursuivie jusqu'en

(1) Cette appréciation doit être nuancée, car 113 millions de francs inscrits en 1979 au budget de la Défense en faveur des pays de la coopération ont été supprimés en 1980 et transférés au budget des D.O.M.

1976. Dans les années 1960, les conseillers instructeurs et techniciens mis à la disposition des Etats africains étaient relativement nombreux (3 000 en 1963). Depuis lors, les forces armées de ces Etats se sont étoffées en cadres qualifiés et en spécialistes, en particulier grâce aux promotions de stagiaires formés par les instructeurs français. De ce fait, les assistants techniques français n'étaient plus que 951 en 1976. L'évolution de la conjoncture politique et militaire déjà signalée a toutefois enrayé ce mouvement de baisse faisant passer le nombre des assistants militaires à 1 012 en 1977 et 1 190 en 1979.

**La formation de stagiaires** en provenance des Etats africains est très appréciée par ceux-ci. Depuis 1963, le nombre de ces stagiaires admis dans nos écoles militaires a presque doublé, passant de 846 à 1 624 en 1979. L'objectif est de former 2 000 militaires par an. On observera qu'un tel accroissement peut être finalement une source d'économie, étant donné qu'un stagiaire en France coûte sept fois moins qu'un assistant technique français en Afrique.

**L'aide en matériel** est surtout employée à renouveler les matériels fournis au moment de l'indépendance des Etats africains. Depuis 1974, des plans pluri-annuels bilatéraux sont arrêtés à cet effet. En 1979, ces crédits ont permis de financer la construction d'un patrouilleur de haute mer pour le Sénégal et la fabrication de blindés pour ce pays, le Niger et le Cameroun. Cette aide représente 45 % de l'aide totale.

D'une façon générale, le **gonflement important de notre aide militaire depuis 1978** répond sans doute à une nécessité politique, encore qu'il soit malaisé d'en apprécier l'efficacité « sur le terrain ». Il convient pourtant de ne pas perdre de vue que la priorité accordée au militaire entraîne une stagnation relative des crédits affectés à d'autres secteurs, notamment à ceux de l'assistance technique civile.

## **D — L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS**

Cette action, fondamentale pour le développement économique des pays africains s'exerce essentiellement par les subventions du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) et par les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.).

## 1 - Les subventions du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.)

Le F.A.C. est l'instrument privilégié de l'aide apportée par la France au développement économique des Etats avec lesquels des accords de coopération ont été passés.

Après la diminution sensible des dotations en capital attribuées au Fonds en 1978, le budget de 1979 marquait un réel progrès puisque les dotations au F.A.C. augmentaient de près de 10% en crédits de paiement et de 19% en autorisations de programme.

Dans le projet de budget 1980, la progression est encore plus importante puisque les crédits du Fonds augmentent de 49,2% en autorisations de programme et de 16,5% en crédits de paiement.

TABLEAU 29

### Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.)

(en millions de francs)

Budgets	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant	Variation (en %)	Montant	Variation (en %)
1977 .....	619,3	—	533,3	—
1978 .....	533	- 13,9	511,1	- 4,2
1979 .....	633	+ 18,8	562,2	+ 10
1980 .....	944,2	+ 49,2	655	+ 16,5

C'est au profit des Etats les plus pauvres, et notamment des Etats du Sahel, qu'un effort particulier est fait, conformément au vœu exprimé lors de la V<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D.

Dans ces pays, la coopération portera plus particulièrement sur le développement de la production agricole, et notamment sur l'étude et l'édification de très importants barrages ; ainsi, celui de Diama au Sénégal est sur le point d'être mis en construction avec la participation d'autres aides internationales, dont les fonds arabes.

Dans les autres secteurs, plusieurs projets ont déjà été présentés par nos partenaires africains. Dans le choix de ces projets, dont certains pourraient avoir un effet bénéfique sur le développement du potentiel industriel français. C'est ainsi qu'il est envisagé la réalisation de divers projets de télécommunications, d'équipement de voies de communications ferroviaires et la fourniture de bateaux de petit tonnage.

Le tableau ci-après indique la répartition géographique des crédits d'aide engagés à la fin de 1978.

TABLEAU 30  
Répartition géographique des crédits du F.A.C.  
(engagements fin 1978)

Programme des Etats .....		368 886 230 F
Bénin .....	7 200 000	
Burundi .....	3 650 000	
Cameroun .....	28 035 000	
Cap-Vert .....	9 800 000	
Centrafrique .....	7 950 000	
Congo .....	13 600 000	
Côte d'Ivoire .....	21 990 000	
Djibouti .....	7 330 000	
Gabon .....	4 686 850	
Guinée-Bissau .....	6 800 000	
Haïti .....	5 000 000	
Haute-Volta .....	32 400 000	
Madagascar .....	9 600 000	
Mali .....	32 200 000	
Maurice .....	4 700 000	
Mauritanie .....	21 850 000	
Niger .....	28 010 000	
Rwanda .....	13 282 000	
Sao Tome et Principe .....	900 000	
Sénégal .....	46 568 000	
Seychelles .....	12 225 000	
Tchad .....	23 278 270	
Togo .....	15 415 000	
Zaïre .....	20 482 000	
Opérations d'intérêt général .....		62 825 000
Opérations inter-Etats .....		47 241 600
Aide d'urgence .....		33 800 000
Utilisation des énergies nouvelles .....		10 500 000
		523 252 830 F

En ce qui concerne l'application sectorielle de l'aide du F.A.C., la ventilation de la moitié des crédits prévus pour 1980 a été effectuée. Elle s'établit comme suit :

	A.P. (en millions de francs)	%
Formation, enseignement, culture .....	100	10,6
Production rurale .....	130	13,8
Production minière, énergétique, industrielle .....	55	5,8
Transports et communications .....	45	4,8
Autres infrastructures .....	91	9,7
Développement sanitaire et social .....	50	5,3
Dotation non ventilée .....	471,2	50,—
	942,2	100,—

Du tableau ci-dessus, il ressort que les interventions du F.A.C. vont principalement à deux secteurs : le développement rural et les infrastructures. Les dépenses en faveur de l'enseignement et la formation sont importantes mais elles comprennent une part appréciable de dépenses d'assistance technique qui sont abusivement mêlées aux dépenses en capital.

On remarque en outre la relative faiblesse des investissements dans le secteur minier et industriel, constatation qui confirme les hésitations des investisseurs déjà mentionnée dans le présent rapport (cf. ci-dessus 1<sup>re</sup> partie, chap. 1).

Dans le secteur prioritaire du développement rural, l'aide française est apportée à plusieurs catégories de projet :

a) des projets agro-industriels qui ont leur propre finalité économique (plantation de canne à sucre en Côte d'Ivoire, palmeraies au Cameroun et au Bénin, périmètres irrigués au Sénégal, en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Tchad, reboisements au Mali et en Haute-Volta, etc.) ;

b) des projets de développement régional qui concernent le paysannat traditionnel et l'agriculture familiale. Il s'agit souvent de projets à grande emprise géographique qui intéressent une multitude de petites exploitations et prévoient, au-delà de la réalisation d'objectifs de production, une amélioration de l'environnement et une évolution de milieu humain : infrastructure et routes, hydraulique villageoise, santé humaine, alphabétisation, etc ;

c) des projets destinés à lutter contre les effets de la sécheresse en particulier dans les Etats du Sahel ;

d) des projets expérimentaux, assimilables à certains égards à des « actions de recherche » en vraie grandeur, visant à la mise au point de programmes de diversification ou à l'adaptation de technologies nouvelles ;

e) enfin, l'aide française a financé des études de grands barrages hydro-agricoles (Niger, Sénégal, Haute-Volta) dont la réalisation, qui intéresse simultanément plusieurs Etats, s'étendra sur plusieurs années.

Il convient de noter que dans ces différents domaines d'intervention, l'ampleur de la plupart des projets requiert des volumes de financement qui dépassent les possibilités de l'aide française et nécessitent de plus en plus souvent des associations de bailleurs de fonds (banque mondiale, Fonds européen de développement, programmes des nations-unies pour le développement, etc.).

Parallèlement à la mise en œuvre de ces grands projets, le département, par un système de cofinancement établi avec les organismes non gouvernementaux, mène une politique de **petites opérations** dont l'efficacité est de plus en plus reconnue.

Enfin, en ce qui concerne les **infrastructures**, le F.A.C. participe à la construction et à la modernisation des réseaux routiers et ferroviaires. Il participe aussi à l'étude, à l'installation et au fonctionnement des infrastructures de communication.

## 2 — Les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.).

A côté du F.A.C., il convient de souligner le rôle croissant dans le développement économique de l'Afrique de la C.C.C.E., dont le volume de prêts consentis a atteint 1 493,1 millions en francs en 1978 pour les seuls pays africains.

La Caisse centrale, on le sait, accorde deux sortes de prêts : les prêts dit du « premier guichet » qui sont réservés à certains pays ou certaines actions prioritaires et qui bénéficient de taux assez bas grâce à des bonifications de l'Etat (en 1977, le taux moyen était de 5,6 %) et les prêts dit du « second guichet » qui sont consentis aux conditions du marché.

Le plafond des engagements que la Caisse centrale est autorisée à prendre a évolué comme suit :

	1 <sup>er</sup> guichet	2 <sup>e</sup> guichet
1975 .....	485	170
1976 .....	650	500
1977 .....	800	500
1978 .....	965	500

Les concours consentis en 1978 ont été légèrement supérieurs à ces plafonds puisqu'ils ont atteint 1 006 millions de francs pour le 1<sup>er</sup> guichet et 564 millions de francs pour le second.

Parmi les principaux Etats bénéficiaires de prêts du premier guichet, on peut citer : la Côte d'Ivoire (219,7 millions), Madagascar (137,6 millions) et le Cameroun (192,4 millions), ce dernier Etat ayant eu également largement recours aux prêts du second guichet (pour 272 millions de francs).

En 1978, la priorité a été donnée par la Caisse au secteur productif, spécialement au secteur alimentaire. Parmi les projets engagés avec les concours mis en place en 1978, signalons :

- des plantations d'hévéas (40,6 millions de francs) et de manioc (20,5 millions de francs) en Côte d'Ivoire ;
- une plantation de bananes au Gabon (24 millions de francs) ;
- une huilerie d'arachides au Sénégal (40 millions de francs) ;
- une minoterie (20 millions de francs) et une centrale hydro-électrique (80 millions de francs) à Madagascar ;
- un hôtel (25,7 millions de francs) et un réseau de télévision (20 millions de francs) au Niger ;
- l'équipement d'une mine de fer en Mauritanie (75 millions de francs).

## E — LES CONCOURS FINANCIERS AUX ETATS

Il s'agit de l'aide financière globale accordée par la France aux Etats africains qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses ou à faire face à leurs échéances : remboursement des emprunts contractés à l'extérieur, dédommagement des agriculteurs victimes de la sécheresse ou, tout simplement, paiement des fonctionnaires.

Le Parlement critique depuis plusieurs années cette forme d'aide qui tient plus de l'assistance que de la coopération.

Pourtant, on ne peut que constater la **croissance rapide des crédits** qui y sont consacrés.

Au 1<sup>er</sup> août 1977, le montant des concours financiers accordés était de 83,4 millions de francs. Ils concernaient principalement quatre pays : l'Empire centrafricain, le Mali, le Tchad et la Haute-Volta. On notera qu'il s'agissait surtout d'Etat sahéliens, affectés par la sécheresse ou d'Etats enclavés devant faire face à des coûts de transport très élevés. Une partie de l'aide avait été affectée à des projets de développement rural, à des achats de médicaments et à des remboursements de dettes.

Deux ans plus tard, au 1<sup>er</sup> août 1979, ces crédits avaient presque **doublé**, atteignant le montant de 164,4 millions de francs et intéressaient **huit pays**.

D'ores et déjà, le crédit inscrit au budget de 1979, soit 149,1 millions de francs, a été dépassé. Le montant des ressources disponibles ne permettait pas, en effet, de satisfaire toutes les demandes de concours émanant des Etats africains. Le Premier Ministre a dû autoriser un dépassement des crédits de 45 millions de francs par prélèvement sur le F.A.C. Cette autorisation de dépassement a permis de répondre à des demandes urgentes, notamment du Mali et de la Mauritanie.

Le montant des ressources disponibles pour l'année 1979, s'élève donc à ce jour à 194,1 millions de francs.

Dans son rapport sur le projet de budget pour 1979, votre rapporteur, inquiet de la persistance et du gonflement de cette aide malaisément contrôlable, avait demandé « qu'un compte-rendu a poste-

riori de l'utilisation des crédits de cette nature fût présenté chaque année au Parlement». Cette demande avait été accueillie favorablement par le ministre de la Coopération.

Pour des raisons demeurées obscures, le ministère du Budget n'a pas cru bon de permettre l'insertion dans la réponse écrite à la question posée par votre rapporteur des informations relatives à l'utilisation de la dotation de l'exercice 1979.

Aussi bien, ces informations ont-elles été communiquées à titre personnel à votre rapporteur par le ministère de la Coopération. Elles figurent dans le tableau ci-après.

TABLEAU n° 31

Concours financiers aux Etats  
Situation au 3 août 1979  
(en millions de francs français)

	Comores	Djibouti	R.C.A.	H.Volta	Mali	Mauritanie	Rwanda	Tchad	TOTAL
Subvention de fonctionnement	10,00	43,55	12,00	—	10,00	5,00	—	13,50	94,05
Subvention d'équipement Agriculture ..	—	—	—	10,40	—	—	—	—	10,40
Infrastructure administrative	—	—	—	—	0,15	—	—	—	0,15
Santé .....	—	—	6,00	—	—	—	—	—	6,00
Logement .....	—	—	—	—	—	—	11,00	—	11,00
Transport .....	—	2,600	—	—	—	—	—	—	2,60
Divers .....	—	—	—	—	—	—	0,60	—	0,60
<b>TOTAL .....</b>	<b>—</b>	<b>2,60</b>	<b>6,00</b>	<b>10,40</b>	<b>0,15</b>	<b>—</b>	<b>11,60</b>	<b>—</b>	<b>30,75</b>
Dette publique									
Frais d'assistance technique française	—	—	—	—	—	—	—	1,00	1,00
A.S.E.C.N.A. .	—	—	1,00	—	—	—	—	—	1,00
Bourses .....	—	—	—	—	—	—	—	3,50	3,50
Dettes intérieures	—	—	4,00	9,60	—	5,00	—	15,50	34,10
<b>TOTAL .....</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,00</b>	<b>9,60</b>	<b>—</b>	<b>5,00</b>	<b>—</b>	<b>20,00</b>	<b>39,60</b>
<b>Total général .</b>	<b>10,00</b>	<b>46,15</b>	<b>23,00</b>	<b>20,00</b>	<b>10,15</b>	<b>10,00</b>	<b>11,60</b>	<b>33,50</b>	<b>164,40</b>

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

— les concours financiers affectés au « fonctionnement », c'est-à-dire à aider les Etats dans le règlement de leurs dépenses prioritaires et plus particulièrement des soldes des personnels de leur fonction publique s'élèvent à 54,3 % des concours financiers globaux ;

— les concours financiers destinés à l'équipement représentent 18,7 % des concours globaux. On notera que la subvention à la « santé » en Centrafrique prend la forme de fourniture directe par le ministère de la Coopération des médicaments et du matériel médical destinés aux formations sanitaires de cet Etat ;

— les concours financiers destinés à aider les Etats à apurer leur dette publique (24,1 % des concours globaux) ont été utilisés :

a) pour un montant de 5,50 millions de francs au remboursement de dettes de certains Etats envers des organismes français (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne, A.S.E.C.N.A. ; Centre international des étudiants et stagiaires, Office de coopération et d'accueil universitaire) ou envers le ministère de la Coopération (remboursement d'arriérés de leurs contributions aux frais de l'assistance technique française) ;

b) pour un montant de 34,10 millions de francs à l'apurement de leur dette publique intérieure ;

— il est prévu d'accorder prochainement un concours financier supplémentaire au Bénin (2,96 million de francs), à la Haute-Volta (3,20 millions de francs), aux Comores (0,30 million de francs).

**Les prévisions 1980 ne font que confirmer en les amplifiant les tendances des années antérieures.**

Certes, le ministère de la Coopération essaie de supprimer chaque fois que possible ce type d'aide. Mais ses efforts sont contrariés par l'avènement à l'indépendance de nouveaux Etats sans ressources budgétaires établies (comme Djibouti (1) et les Comores) et par les conséquences de conflits tels que celui de Mauritanie ou du Tchad.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les **crédits inscrits au budget de 1980 doublent presque** par rapport à la dotation initiale du budget de 1979. Ils passent en effet de 149,1 millions

(1) Cet Etat a reçu en 1979, 43,5 millions de francs de subventions de fonctionnement, soit presque autant que tous les autres Etats réunis.

— ce qui représentait déjà un accroissement de 47,8% par rapport à 1978 — à 287,1 millions de francs, soit une augmentation de 92,5 millions de francs.

Cette croissance du soutien financier français est sans aucun doute un signe de la détérioration de la situation intérieure de nombreux Etats africains. Elle est aussi source d'inquiétude pour l'équilibre du budget de la coopération et, de façon plus générale, pour la bonne gestion des deniers publics.

**Plus que jamais, il est nécessaire que, chaque année, l'administration rende compte de l'utilisation qui aura été faite de ces crédits l'année précédente.**

## TROISIEME PARTIE

### L'AIDE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Si l'aide publique française conserve un caractère largement bilatéral, une part croissante de notre aide au développement aux Etats d'Afrique et de l'Océan Indien d'expression française s'effectue désormais dans le cadre de la Communauté économique européenne et plus particulièrement de la Convention signée à Lomé le 28 février 1975. La France a fourni à la C.E.E. 955,4 millions de francs en 1977, soit 55 % de son aide multilatérale et 10 % de son aide bilatérale.

Succédant aux Conventions de Yaoundé, cette Convention organise pour cinq ans (1975-1980) la coopération entre la C.E.E. et 46 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.).

Parmi ces 46 Etats, figurent les 19 Etats francophones des Conventions de Yaoundé, 21 Etats du Commonwealth et 6 autres Etats africains. Depuis lors, 6 nouveaux Etats se sont ajoutés aux Etats signataires.

L'événement majeur survenu cette année est l'accord réalisé le 27 juin 1979 sur le renouvellement de la Convention de Lomé. Aussi bien est-il nécessaire, après avoir rappelé les conditions dans lesquelles la Convention de Lomé I a été exécutée, d'esquisser les grands traits de ce que sera Lomé II.

## CHAPITRE I

### LA PREMIERE CONVENTION DE LOME (1975-1979)

La Convention de Lomé a, par rapport aux précédentes Conventions passées entre la C.E.E. et les pays africains, plusieurs traits originaux :

— un champ d'application étendu : elle est conclue entre 9 Etats européens et 46 Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.);

— le principe de la non-réciprocité des avantages accordés y est clairement affirmé;

— elle comporte un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation;

— l'aide financière accordée par la C.E.E. est sensiblement accrue.

#### A — LA COOPERATION COMMERCIALE

En vertu du principe de non-réciprocité, les produits des Etats A.C.P. importés vers la C.E.E. sont admis en franchise de droits et de taxes (1) tandis que chaque Etat A.C.P. fixe librement le régime des produits importés par lui de la C.E.E.

**Dans la pratique, la plupart des pays A.C.P. ont fait usage du droit qui leur était reconnu d'appliquer à la Communauté un régime douanier non préférentiel.**

Cela n'a pas empêché les exportations de la Communauté vers les Etats A.C.P. de progresser un peu plus vite depuis 1975 que les importations en provenance de ces Etats : + 54 % contre + 43 %. La part de ces pays A.C.P. dans les exportations de la C.E.E. reste toutefois assez faible (17,6 % en 1977). Leur part dans les exportations de la C.E.E. vers l'ensemble des pays en voie de développement a cependant progressé (20,2 % contre 17,1 % deux ans plus tôt).

---

(1) A l'exception des produits agricoles soumis à organisation des marchés en Europe pour lesquels l'entrée dans la C.E.E. est seulement facilitée.

Quant aux exportations des Etats A.C.P. vers la C.E.E., elles demeurent très sensibles à la conjoncture. C'est ainsi qu'elles ont été en recul de 17% en 1975, en augmentation de 20% en 1976 et de 19% en 1977. De même, après deux années de stagnation, la part des importations d'origine A.C.P. dans les importations communautaires a augmenté en 1977 pour atteindre 7,3%.

Ces importations sont composées à raison de 43% de produits alimentaires, de 33% de pétrole, le reste consistant essentiellement en engrais, minerais et métaux.

**La C.E.E. a ainsi absorbé la moitié des exportations totales des Etats A.C.P.** (la proportion étant de 15% environ pour les Etats-Unis).

On observe également que la **balance des échanges C.E.E.-Etats A.C.P. est désormais équilibrée**: 12 460 millions d'U.C. dans les deux sens en 1977.

En ce qui concerne plus particulièrement **les échanges commerciaux avec la France**, on doit souligner leur **relative faiblesse dans l'ensemble du commerce extérieur français**: la France a réalisé en 1977 avec les Etats A.C.P. 5% de ses importations et 7% de ses exportations. Cependant, avec plus de 25% des importations communautaires, elle est le premier client de ces Etats. Depuis 1975, l'évolution de la part française dans les relations C.E.E.-A.C.P. a été la suivante :

	1975	1977
Importations .....	14,8%	16 %
Exportations .....	30,3%	29,6%

Notre commerce est toutefois assez concentré: le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et le Cameroun ont fourni 70% de nos importations, tandis que 60% de nos exportations étaient destinés à peu près aux mêmes pays: Nigéria, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal et Libéria.

## B — LA STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DES ETATS A.C.P.

Cette procédure vise à garantir aux Etats A.C.P. une stabilité des recettes qu'ils tirent de leurs exportations vers la C.E.E.

«Le Stabex» intéresse certains produits vitaux pour les Etats A.C.P. et affectés par de fortes variations de prix (12 produits principaux et 17 sous-produits, tous vivriers à l'exception du minerai de fer).

Le mécanisme de la Convention est mis en œuvre lorsque, pour un pays donné, deux seuils sont franchis : le seuil de dépendance est atteint lorsque les recettes d'exportation du produit ont représenté l'année précédente 7,5% (ou 2,5% pour les pays les plus défavorisés) des recettes d'exportation totale du pays. Le seuil de déclenchement est fixé à 7,5% (ou 2,5% pour les pays les plus défavorisés) en-dessous de la moyenne des recettes procurées par l'exportation de ce produit vers la C.E.E. au cours des quatre années précédentes. La différence entre ce cours moyen et le cours constaté donne lieu à transfert au profit de l'Etat A.C.P. concerné.

Le Stabex a été doté pour la durée de la Convention d'un crédit de 375 millions d'U.C. répartis en 5 tranches annuelles égales. Les transferts versés sont remboursables en cas de redressement des cours.

En ce qui concerne le sucre, un accord particulier prévoit l'importation par la C.E.E. d'un contingent annuel de 1,4 million de tonnes. Un prix minimum est garanti qui est négocié annuellement à l'intérieur des prix pratiqués dans la C.E.E.

Le total des transferts effectués depuis 1975 dans le cadre du Stabex est le suivant :

1975 .....	79,9 M. U.C.E.
1976 .....	37,1 M. U.C.E.
1977 .....	32,4 M. U.C.E.
1978 (1 <sup>re</sup> tranche) .....	118,8 M.U.C.E. (1)

Depuis la mise en œuvre du système les transferts s'élèvent à peu près de 270 M. U.C.E., laissant un solde disponible de 35 M. U.C.E. (2).

---

(1) Après rapport sur la tranche 1978 des reliquats disponibles.

(2) Compte non tenu de la tranche de 76,6 M. U.C.E. disponible pour 1980.

Au total, 31 Etats A.C.P. ont bénéficié des avantages du STABEX. La part des Etats francophones a toujours été la plus importante, sauf en 1976. Sur les quatre années 1975-1978, elle a été en moyenne de 60%, la part des Etats anglophones étant de 19%.

Les principaux Etats bénéficiaires du système ont été:

le Sénégal .....	65.1 M. U.C.E.
la Mauritanie .....	37 M. U.C.E.
le Niger .....	22,7 M. U.C.E.
la Tanzanie .....	20,7 M. U.C.E.
le Bénin .....	15,4 M. U.C.E.
la Côte d'Ivoire .....	15 M. U.C.E.
l'Ethiopie .....	14,4 M. U.C.E.

Ces sept Etats ont absorbé au total 71% des transferts. D'autre part, sur les 31 Etats A.C.P. bénéficiaires d'un transfert, les 22 Etats classés parmi les moins développés ont reçu sous forme de dons, près de 160 M. U.C.E., soit 58% du total distribué.

Enfin, en ce qui concerne les produits admis au Stabex, le système est intervenu dans la majorité des cas (57%) en raison de chutes de production dues aux circonstances naturelles. La compensation de baisses de recettes d'exportation, due à la conjoncture (43%) n'a porté que sur un nombre limité de produits (bois, sisals, cuirs, coton, minerai de fer).

Le Stabex est principalement intervenu au profit des produits suivants :

Arachide (huiles et graisses) .....	33,2% du total
Fer .....	16,5%
Sisals .....	7,7%
Coton .....	7,3%
Tourteaux .....	6,2%
Café .....	5,4%

La première expérience du Stabex peut donc être considérée comme satisfaisante dans la mesure où le mécanisme a fonctionné

rapidement et s'est traduit par des apports substantiels, notamment au profit des Etats les moins défavorisés. La conjoncture internationale a, du reste, été favorable étant donné que le système a commencé à s'appliquer dans une période où les cours mondiaux des produits garantis étaient assez élevés.

### C — L'AIDE FINANCIERE

L'aide de la C.E.E. initialement fixée à 3 990 millions d'U.C. a été rajustée à **3 445 millions d'U.C.** La participation de la France est égale à 25,95 % de ce montant, soit 819,89 millions d'U.C. A la fin de 1977, 1 221 millions d'U.C. avaient été engagés par les institutions communautaires; au 31 mai 1979, les **engagements** s'élevaient à 1 756 millions d'U.C., soit 58,5 % de la dotation initiale.

La programmation, c'est-à-dire l'établissement pour chaque Etat A.C.P. d'un programme indicatif, s'est déroulée au cours de la première année suivant la signature de la Convention. La mise en œuvre des programmes indicatifs nationaux peut difficilement faire l'objet d'une appréciation d'ensemble. Les situations sont, en effet, fort différentes d'un pays à l'autre, compte tenu des caractéristiques propres à chacun, ainsi que de ses choix. On peut simplement constater que les Etats A.C.P. forment actuellement trois grands groupes :

- dans 17 pays, les programmes indicatifs sont engagés entre 70 et 100 %;
- dans 22 pays ce pourcentage se situe entre 40 et 70 %;
- dans 14 pays ce pourcentage est inférieur à 40%.

Le niveau de réalisation est donc bien variable d'un pays à un autre mais aussi d'une catégorie de projets à une autre. Les goulots d'étranglement se situent le plus souvent au niveau de la préparation et de la mise en œuvre des projets plutôt qu'au niveau de la conception proprement dite.

En ce qui concerne l'affectation des crédits du F.E.D., les subventions, les prêts spéciaux et les capitaux à risques se répartissent ainsi :

Développement de la production .....	50,5%
Infrastructure économique .....	25,5%
Développement social .....	21 %
Promotion commerciale .....	2 %

Conformément aux dispositions de la Convention de Lomé, une attention particulière a été portée à la situation des Etats A.C.P. les moins développés. C'est ainsi qu'ils ont bénéficié de plus de 60% des ressources financières programmées, alors que leur population ne représente que 42% de la population globale des A.C.P. Les financements leur sont, par ailleurs, accordés aux conditions les plus favorables : 88,3% sous forme de subventions, alors que ce pourcentage n'est que de 62,6% pour les autres Etats A.C.P.

Parallèlement aux versements du Fonds européen de développement, la **Banque Européenne d'Investissement** a accordé, sur ses ressources propres, des prêts pour un montant global de 199,4 millions d'U.C.

La répartition sectorielle de ces prêts est la suivante :

**Industrie, agriculture et services, 63,8%, dont :**

Industrie .....	50,6%
Agriculture .....	1,7%
Tourisme .....	1,9%

**Energie, communication, infrastructures, 36,2%, dont :**

Energie .....	15,3%
Communications .....	18,7%
Infrastructures .....	2,2%

En conclusion, on peut observer que dans l'avis qu'il a émis le 13 décembre 1978 sur le rapport présenté par M. Souplet relatif à la Convention de Lomé, le Conseil économique et social a estimé que le bilan de la Convention de Lomé était positif au plan de la

coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les échanges et le volume de l'aide. Les privilèges accordés aux Etats A.C.P., en particulier ceux qui résultent du principe de non-réciprocité, lui ont paru devoir être maintenus dans le cadre de la nouvelle Convention sous réserve que celle-ci soit de durée limitée et ne connaisse pas d'extension géographique démesurée.

## CHAPITRE II

### LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOME

Conclue pour cinq ans, la Convention de Lomé arrive à expiration le 1<sup>er</sup> mars 1980.

Après une série de rencontres entre la C.E.E. et les Etats A.C.P. un accord est intervenu le 27 juin 1979 sur les termes d'une nouvelle Convention pour les cinq années à venir.

Celle-ci, mise à part l'aide à la production des minerais, qui constitue une innovation, se caractérisera surtout par une consolidation et, sur certains points, par un aménagement de la Convention de Lomé.

#### 1 — Dispositions commerciales

99.5% des exportations des Etats A.C.P. bénéficieront du libre accès au marché communautaire. Pour le 0,5% restant (essentiellement des produits couverts par la politique agricole commune), la Communauté accordera des préférences tarifaires pour quelques produits (tomates, oignons, carottes, conserves et jus de fruits).

La Communauté a accepté de garantir un contingent annuel de 30 000 tonnes de viande bovine (9% de plus qu'actuellement) pendant 5 ans aux Etats A.C.P., en franchise de douane, et avec une réduction de 90% du prélèvement. En ce qui concerne les exportations de rhum des Etats A.C.P., l'accroissement annuel sur le marché anglais sera maintenu à 40%; pour les autres membres de la Communauté, il sera porté de 13 à 18%.

Les dispositions sur les règles d'origine restent celles de la Convention de Lomé, mais des procédures spéciales sont désormais prévues pour répondre aux cas particuliers qui pourraient se poser. En échange, la Communauté maintient la possibilité de recours à la clause de sauvegarde, mais celle-ci ne pourra être appliquée sans consultation préalable des Etats A.C.P.

## **2 – Stabilisation des recettes d'exportation**

Le système Stabex se trouve confirmé. Au titre de la nouvelle convention, 550 millions d'U.C. seront disponibles pour financer ce système (contre 375 millions d'U.C. au titre de Lomé). Le nombre des produits et sous-produits à en bénéficier passera de 34 à 44, les nouveaux produits étant essentiellement le caoutchouc, les noix de cajou, le poivre, les crevettes, les graines de coton, les graines oléagineuses.

Les seuils de fluctuation de dépendance, pour calculer les transferts sont réduits de 7,5 % à 6,5 %

## **3 – Le système des minerais**

L'objet de ce mécanisme est de maintenir en état de marche dans les pays africains les exploitations minières existantes qui seraient menacées par une diminution des recettes d'exportation (cas du cuivre pour le Zaïre et la Zambie, avec les fluctuations des prix sur le marché mondial); il s'agit aussi de favoriser la reprise des investissements miniers (étrangers et nationaux) en Afrique, pour assurer le plein développement de ce potentiel considérable qui s'était trouvé négligé ces dernières années, en raison peut-être des risques politiques inhérents à ces régions. La C.E.E., pauvre en ressources minières, a tout intérêt à s'assurer des approvisionnements réguliers en Afrique. De plus, puisque au plan international les négociations pour stabiliser les cours des minerais ne progressent guère (1), le mécanisme de Lomé II prévoit, en attendant, pour les pays producteurs et exportateurs vers la C.E.E., une protection minimale indispensable au maintien de leur potentiel de production; il concerne les principaux minerais exportés par les A.C.P.: cuivre et colbat (Zambie, Zaïre, Papouasie), phosphate (Togo, Sénégal), bauxite et alumine (Guinée, Jamaïque, Surinam, Guyane), manganèse (Gabon), étain (Rwanda). Le fer (Mauritanie et Libéria) qui entrait dans le Stabex de Lomé I, continuera d'être couvert par ce dispositif pendant les cinq ans à venir.

---

(1) Voir ci dessus 1<sup>re</sup> partie, chapitre I.

Comme pour le Stabex, ce système de protection ne fonctionnera qu'au delà d'un « seuil de dépendance » (le minerai doit représenter au moins 15 % des recettes totales d'exportation, toutes destinations) et d'un « seuil de déclenchement » : il ne jouera que si la capacité de production ou d'exportation vers la C.E.E. risque d'être réduite de plus de 10 % à la suite d'une diminution des recettes d'exportation telle qu'elle compromette la rentabilité et le maintien du potentiel de production. Dans ces cas-là, le pays pourra obtenir de la C.E.E. une contribution au financement de projets tendant à maintenir ou à restaurer la capacité de production et d'exportation (prêts spéciaux à 1 % d'intérêt, remboursables en quarante ans avec dix ans de différé) ; 280 millions d'unités de comptes sont prévus pour ce financement.

Outre ce dispositif de sauvegarde de l'économie minière des A.C.P., des mesures sont prises pour en développer le potentiel minier et énergétique : assistance technique et financière à la prospection, concours financiers pour les travaux préparatoires aux projets, intervention plus active de la Banque européenne d'investissements, promotion et protection des investissements privés.

#### 4 — L'aide financière

Plus difficile — au point d'aller jusqu'à l'apparence de rupture en mai 1979 — a été la négociation sur le montant du financement des différentes opérations, passant principalement par le F.E.D. (Fonds européen de développement) et par la B.E.I. (Banque européenne d'investissements).

Dans Lomé I, le fonds était de 3,4 milliards d'unités de compte (soit 19,7 milliards de francs). Il fallait l'augmenter tant pour répondre aux dispositions nouvelles de Lomé II que pour tenir compte de l'inflation mondiale et donc maintenir, sinon améliorer, le pouvoir d'achat de ces capitaux. La C.E.E. a proposé une revalorisation de 40 %, ce qui avec les engagements nouveaux, portait le Fonds à 5,1 milliards d'U.C. Les Etats A.C.P. en demandaient 10,8. L'écart entre les deux chiffres était donc considérable, et la conciliation difficile. Finalement, fin juin 1979, la C.E.E. a ajouté 500 millions, ce qui fait un total de 5,607 milliards d'U.C., soit un accroissement de 62 % (et même de 72 % si on l'estime en dollars).

En outre, la nouvelle Convention se caractérisera par l'importance accrue des crédits gérés par la B.E.I. Les prêts bonifiés passent de 390 à 280 millions d'U.C. Par contre, les crédits réservés à l'aide programmable n'augmenteront que de 36% par rapport à Lomé I.

### **5 — Coopération industrielle et agricole**

Un Centre technique de coopération agricole sera créé dont la compétence s'étendra aux problèmes d'informations scientifiques et de formation. Par ailleurs, les moyens du Centre de développement industriel seront améliorés.

## EXAMEN EN COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission a procédé le 16 octobre 1979 à l'examen du budget de la Coopération.

Elle a tout d'abord entendu votre rapporteur spécial qui, après avoir signalé la **bonne progression des crédits inscrits dans le budget de 1980 (+ 16,7%)**, a rappelé les priorités retenues :

— les **subventions d'équipement inscrites au Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.)** augmentent de 48,8 % en autorisations de programme et de 16,5 % en crédits de paiement ;

— les **crédits pour la coopération technique militaire** augmenteront de 51,1 %, mais l'aide en matériels diminuera de 14,3 % ;

— les **concours financiers directs aux Etats** seront presque doublés (+ 92,5 %) ; il s'agit de crédits sans affectation particulière qui permettent aux Etats qui en bénéficient de faire face à leurs échéances immédiates.

Compte tenu de ces priorités, les moyens en volume attribués à l'**assistance technique civile** resteront stables avec une augmentation de crédits en valeur de 10,6 % ; par contre, les moyens dont disposera la **coopération culturelle et sociale** diminueront en volume, leur augmentation en valeur n'étant que de 3,6 %.

Votre rapporteur spécial a, enfin, rappelé les principales caractéristiques de l'**aide française au développement** qui a représenté, en 1978, 0,57 % du produit intérieur brut (contre 0,60 % en 1977), puis il a présenté les aspects essentiels de l'accord sur la deuxième Convention de Lomé conclu au mois de juin 1979 entre les Etats membres de la Communauté économique européenne et les Etats associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Après les interventions de **M. VERILLON**, rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, qui s'est inquiété de la diminution en francs constants des crédits de la coopération culturelle et sociale, de **M. Louis MARTIN**, rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères, sur les orientations de la politique de coopération, et de **M. JAGER** sur les actions de l'Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer (O.R.S.T.O.M.) et du Centre national pour l'exploitation des océans (C.N.E.X.O.), la **commission a adopté, à la majorité, les crédits de la coopération.**

# ANNEXES

## ANNEXE I

### Répartition des dotations budgétaires par nature de charges et par groupe de programmes pour l'ANNEE 1980

(Dépenses ordinaires et crédits de paiement)

(en milliers de francs)

Libellés	Dépenses ordinaires								Dépenses en capital (C.P.)		Total (C.P. + D.O.)	
	Personnel		Autres charges		Subventions		Total		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%				
11 Administration générale .....	71 807	71	19 066	19	8 336	8	99 209	98	1 757	2	100 966	100
12 Services à l'étranger	66 948	74	18 653	21	—	—	85 601	95	4 203	5	89 804	100
13 Formation et accompagnement de l'AT	47 582	59	10 212	12	16 987	21	74 781	92	6 395	8	81 176	100
21 Formation .....	796 095	72	837	—	217 477	20	1 014 409	92	82 770	8	1 097 179	100
22 Actions culturelles ..	48 085	31	1 444	1	64 810	41	114 339	73	42 109	27	156 448	100
23 Actions sanitaires et sociales .....	140 520	75	59	—	17 378	9	157 957	84	30 177	16	188 134	100
31 Développement rural	59 429	20	732	—	22 566	8	82 727	28	207 918	72	290 645	100
32 Développement industriel et minier ..	17 773	22	178	—	6 111	8	24 062	30	55 316	70	79 378	100
33 Développement des infrastructures ....	221 644	64	212	—	3 627	1	225 483	65	122 725	35	348 208	100
41 Concours financiers et administratifs ...	98 684	27	2 509	1	233 362	65	334 555	93	25 341	7	359 896	100
42 Coopération technique militaire .....	236 228	37	115	—	337 556	53	573 899	90	62 000	10	635 899	100
51 Etudes et recherches pour la valorisation des ressources humaines .....	2 284	3	59	—	74 815	88	77 158	91	7 354	9	84 512	100
52 Etudes et recherches pour la valorisation des ressources économiques .....	3 526	1	19	—	343 947	77	347 492	78	100 001	22	447 493	100
Dépenses non ventilées (ch. 68.91) ..									60 000	—	60 000	—
<b>TOTAUX .....</b>	<b>1 810 605</b>	<b>45</b>	<b>66 329</b>	<b>2</b>	<b>1 334 738</b>	<b>33</b>	<b>3 211 672</b>	<b>80</b>	<b>808 066</b>	<b>20</b>	<b>4 019 738</b>	<b>100</b>

## ANNEXE II

### Effectif du personnel de l'assistance technique

ASSISTANCE TECHNIQUE	1977	1978	1979
Total*	10 323	10 460	11 075
G.P. 13: Formation et accompagnement de l'Assistance Technique			
- personnel médical dans les centres médico-sociaux	30	40	44
- personnel enseignant dans les Etablissements français	414	369	390
G.P. 21: Formation	7 018	7 232	7 746
G.P. 22: Actions Culturelles	181	189	153
G.P. 23: Actions Sanitaires et Sociales	927	921	985
G.P. 31: Développement rural	323	339	361
G.P. 32: Développement Industriel et Minier	105	122	88
G.P. 33: Développement des Infrastructures			
- équipement	550	475	528
- télécommunications	108	110	121
G.P. 41: Concours financiers et administratifs			
- administration générale	103	113	120
- administration spéciale	339	258	234
- justice	55	50	49
- programmation	136	195	202
G.P. 42: Coopération Technique Militaire	1 012	1 293	1 324
G.P. 51: Etudes et Recherches pour la Valorisation des Ressources Humaines	11	12	14
G.P. 52: Etudes et Recherches pour la Valorisation des Ressources Economiques	23	35	36

(\*) Les Assistants Techniques Militaires ne sont pas comptabilisés.

## ANNEXE III

### Récapitulation des apports de la France aux pays en développement (aide publique pour 1977)

(en millions francs et \$)

	DOM-TOM		Etats d'Afrique francophones		Etats du Maghreb		Autres pays étrangers		Aide multilatérale		Total	
	F	S	F	S	F	S	F	S	F	S	F	S
<b>I Aide publique au développement :</b>												
<i>A Aide bilatérale</i>												
Equipement	687,6	139,9	559,4	113,9	11,5	2,4	92,9	18,9			9 419,6	1 916,9
Coopération technique et culturelle	2 622,9	533,8	1 694,8	344,9	649,9	132,3	389,0	79,2			13 511,4	2 751,1
Soutien économique et financier (dont : aide alimentaire)	-	-	(14,8)	(3,-)	(6,5)	(1,3)	(26,3)	(5,4)			(47,6)	(9,7)
Total des dons	4 747,6	966,2	2 446,6	497,9	714,4	145,4	508,2	103,5			8 416,8	1 713,0
<b>Prêts :</b>												
Prêts bruts	376,1	76,5	460,7	93,8	372,0	75,7	412,9	84,0			1 621,7	330,0
Remboursements	274,0	55,8	213,0	43,4	124,1	25,3	126,6	25,8			737,7	150,3
Prêts nets	102,1	20,7	247,7	50,4	247,9	50,4	286,3	58,2			884,0	179,7
<b>Crédits de consolidation :</b>												
Montants bruts	-	-	-	-	-	-	230,3	46,9			230,3	46,9
Remboursements	-	-	-	-	-	-	111,5	22,7			111,5	22,7
Montants nets	-	-	-	-	-	-	118,8	24,2			118,8	24,2
<i>B Aide multilatérale</i>									1 719,0	349,9	1 719,0	349,9
(dont : prêt BEI Turquie)	-	-	-	-	-	-	-	-	(70,3)	(14,3)		
Total de l'aide publique	4 849,7	986,9	2 694,3	548,3	962,3	195,8	913,3	185,9	1 719,0	349,9	11 138,6	2 266,8
<b>II Autres apports du secteur public :</b>	700,8	142,6	312,1	63,5	- 77,0	- 15,7	- 160,7	- 32,7			775,2	157,7
<b>III Apports privés :</b>												
<i>A Crédits à l'exportation garantis</i>	-	-	2 261,0	460,2	2 117,3	430,9	4 393,0	894,1			8 771,3	1 785,2
<i>B Prêts et investissements</i>	1,0	0,2	427,0	86,9	927,5	188,8	3 487,0	709,7			4 842,5	985,6
<i>C Dons des organismes bénévoles</i>	-	-	-	-	-	-	-	-			80,0	16,3
Total secteur privé	1,0	0,2	2 688,0	547,1	3 044,8	619,7	7 880,0	1 603,8			13 693,8	2 787,1
<b>Total général</b>	<b>5 551,5</b>	<b>1 129,7</b>	<b>5 694,4</b>	<b>1 158,9</b>	<b>3 930,1</b>	<b>799,3</b>	<b>8 632,6</b>	<b>1 757,0</b>	<b>1 719,0</b>	<b>349,9</b>	<b>25 607,6</b>	<b>5 211,6</b>